

# GAZETTE DES TRIBUNAUX.

JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET DES DÉBATS JUDICIAIRES.

ON S'ABONNE A PARIS,  
AU BUREAU DU JOURNAL, QUAI AUX FLEURS,  
N° 11.  
Les lettres et paquets doivent être affranchis.

FEUILLE D'ANNONCES LÉGALES.

LE PRIX DE L'ABONNEMENT EST DE  
18 fr. pour trois mois;  
36 fr. pour six mois;  
72 fr. pour l'année.

## AVIS.

Nous donnons aujourd'hui un supplément pour la publication du rapport sur l'affaire Fieschi. Demain la *Gazette des Tribunaux* paraîtra encore avec supplément pour terminer cette importante publication et il y aura un tirage extraordinaire des numéros du mercredi 9 et du jeudi 10 décembre, pour les personnes qui les feraient demander à notre bureau.

## COUR DES PAIRS.

AFFAIRE FIESCHI. — RAPPORT DE M. DE PORTALIS.

On a distribué aujourd'hui à MM. les pairs le rapport fait par M. le comte de Portalis, sur l'instruction relative à l'attentat du 28 juillet 1835, et nous nous empressons de le livrer à la publicité. Outre l'importance historique qui s'attache à ce grave document, nous y trouvons réunis une foule de détails, d'incidents et d'épisodes, pour la plupart inconnus et de nature à piquer ou ne peut plus vivement la curiosité. Telle est l'étendue de ce rapport, qu'il serait impossible de le reproduire en entier; il occupe 292 pages, qui rempliraient plus de 40 colonnes de notre journal. Mais, tout en l'abrégéant, nous n'omettrons rien de ce qu'il contient d'intéressant, et, pour soulager l'attention du lecteur, nous avons pris soin de le diviser par chapitres, selon les diverses catégories de faits qu'embrasse cette immense procédure.

M. le rapporteur commence en ces termes :

« Messieurs, constitués en Cour de justice, vous poursuiviez avec confiance l'accomplissement d'un de vos plus pénibles et de vos plus importants devoirs; la solennité des fêtes établies par la loi pour la célébration de l'anniversaire des journées de juillet 1830 avait pu seule interrompre le cours de vos travaux, lorsqu'un attentat inouï vint nécessiter un nouvel appel à votre haute juridiction. Le plus grand des forfaits n'était point consommé. Le Roi et ses fils avaient été préservés, mais de nombreuses victimes étaient tombées, et parmi elles nous avons à regretter un de nos plus illustres collègues, un vaillant et glorieux maréchal, dont le sang, tant de fois épargné, durant les fureurs de la guerre, par le fer des ennemis, a été si déplorablement répandu, au sein de la paix, par un lâche assassinat. »

Après avoir rappelé les actes qui ont saisi la Cour des pairs de cette affaire, M. le rapporteur continue ainsi :

« M. le président a commis, pour l'assister et le remplacer, au besoin, dans l'instruction ordonnée par la Cour, huit de ses membres; il s'est associé, par plusieurs délégations et commissions rogatoires, divers juges d'instruction de Paris (MM. Zangiacomi, Gaschon, Legonidec et Jourdain) et des départements. Ces magistrats ont répondu à sa confiance par leur zèle, et se sont montrés dignes de leur mission par leur discernement et leur habileté. Mais c'est surtout M. le président qui a été l'âme de cette vaste procédure; il a tout dirigé, tout vu, tout examiné; il l'a rendue complète dans toutes ses parties : on peut dire qu'elle est son ouvrage. »

C'est de cette instruction, Messieurs, que nous venons aujourd'hui vous rendre compte.

« Trois mois ont été consacrés aux informations nécessaires pour arriver à la connaissance de la vérité. Il ne s'agissait pas seulement de découvrir les coupables auteurs de cette épouvantable combinaison qui voulait arriver au régicide par le massacre; il s'agissait encore de rétablir la sécurité publique. Il fallait qu'une recherche approfondie des faits et de leurs causes rassurât le pays; soit qu'en dévoilant les complots ténébreux et les desseins criminels des long-temps couvés par les passions et les haines politiques, elle eût pour résultat d'en préserver l'avenir; soit qu'en démontrant que le forfait du 28 juillet, œuvre solitaire de la frénésie d'un scélérat, n'avait rien de systématique, elle le réduisit à la simple apparition d'un de ces phénomènes effrayants qui viennent, de temps à autre, humilier notre orgueil, en reculant les bornes de la perversité humaine. »

« Rien n'a été négligé ni omis dans un si grand intérêt. On sentait, sans doute, combien une prompt justice pouvait être utile; mais les inconvénients d'une instruction incomplète et d'un jugement précipité n'étaient pas moins manifestes. En matière de crimes d'Etat, quand on envisage la tranquillité publique troublée, les lois foulées aux pieds, les intérêts et la sûreté de tous en péril, il semble que la justice ne peut être rendue avec trop de célérité, tant il paraît urgent, dans l'intérêt commun, que le châtement suive de près une si grave offense. Mais quand on vient à penser aux soupçons inquiets, aux craintes vagues qui s'emparent de la société tout entière; aux dangers d'une occasion si facile donnée à l'esprit de parti d'emprunter le voile d'un faux zèle, pour compromettre ou accabler ses ennemis; enfin, à la timidité, à l'hésitation, ou même à la fausse délicatesse qui s'emparent trop souvent de ceux qui savent ou qui ont vu, et qui seuls peuvent rendre témoignage à la vérité, on reconnaît qu'une sage lenteur n'est pas moins recommandée au nom de l'innocence et de la justice. C'est en présence de ces hautes considérations; c'est en cherchant à maltraiter la douleur et à contenir l'indignation, dont tous les bons Français ont été saisis à l'aspect d'un crime qui accumule tant de crimes en un seul, qu'il a été procédé. »

« Avant tout, nous tâcherons, Messieurs, d'être narrateurs fidèles. En analysant les interrogatoires des prévenus et les dépositions des témoins, nous nous efforcerons d'en conserver le caractère, et nous reproduirons ces paroles pleines de mouvement et de vie ou empreintes d'originalité qui laissent lire, sans milieu, dans l'âme des interlocuteurs; car d'un mot, et sonné à la plénitude du cœur, jaillit quelquefois une vive lumière, et la naïveté de son langage recommande souvent la véracité d'un témoin qui ne se souvient qu'à demi, tandis que les souvenirs trop complets et le récit circonstancié d'un autre inspirent moins de confiance et commandent un examen plus scrupuleux. »

### RECIT DE L'ATTENTAT.

« Le mardi 28 juillet, second jour du cinquième anniversaire de la révolution de 1830, le Roi, entouré de l'élite des citoyens armés pour le maintien de l'ordre public et des lois, venait renouveler, en quelque sorte au milieu d'eux, l'étroite et sainte alliance du trône et de la liberté. Il passait la revue de la garde nationale parisienne et des troupes de ligne, entouré des princes ses fils. »

« La vigilance de l'administration était stimulée par divers avis. Elle avait été informée que des armes à feu, dirigées sur la personne du Roi, devaient faire explosion d'une maison située sur le boulevard Saint-Martin. Ce quartier était surveillé avec soin. Dès trois heures du matin, les inspecteurs du service de sûreté l'avaient parcouru. Un détachement

d'agens de police, munis d'armes, placés en dehors de la ligne militaire, précédait le Roi de quelques pas, et avait pour consigne d'observer attentivement les croisées, d'arrêter la marche du cortège au moindre signe menaçant, et de traverser pour cela, s'il en était besoin, les rangs de la troupe. »

Ici M. le rapporteur retrace tous les détails déjà connus de l'attentat du 28 juillet, et de ses affreux résultats. « Une balle, dit-il, n'atteint heureusement qu'à la surface du Roi, où elle a cependant laissé des traces qui ont duré plusieurs jours. La providence, qui, dans cette journée, a si miraculeusement veillé sur les destinées de la France, n'a pas permis que l'attentat fût plus profonde. Le cheval de S. M. a été frappé à la partie supérieure de l'encolure; les chevaux de M. le duc de Nemours et de M. le prince de Joinville ont aussi été blessés, l'un au jarret, l'autre dans le flanc. »

### DESCRIPTION DE LA CHAMBRE ET DE LA MACHINE.

« Un nuage d'une fumée dense, exhalant une forte odeur de poudre, empêcha d'abord d'avoir une vue distincte des objets. Malgré la chaleur de la saison, du jour, de l'heure de la journée, un feu très ardent brûlait dans la cheminée; de la paille enflammée, un tison fumant et embrasé, gisaient sur le plancher, près d'un ciseau, d'une gouge, d'un vilbrequin, d'une vrille, d'un éclat de fer. Le sol, couvert de morceaux de verre, de fragmens de canons de fusils, était souillé d'un sang fluide et fraîchement répandu. Dans un endroit voisin du mur, et près de la porte, une mare de sang en caillots semblait indiquer qu'un homme grièvement blessé y était tombé. Là se trouvait un bougeoir en cuivre, garni d'une chandelle récemment éteinte. Les vitres étaient brisées, le châssis de la jalouzie, dépendant de la fenêtre qui donnait sur le boulevard, démonté; cette jalouzie, violemment arrachée; plusieurs de ses lames, éparées çà et là, circulairement perforées. Une large traînée sanglante, longue de six pieds, souillait le papier de tenture, déchiré sur plusieurs points, où le mur mis à nu portait l'empreinte des balles, des éclats de canon de fusil, et même des vis qui l'avaient récemment endommagé. »

Devant la fenêtre, un bâtis en bois de chêne, de trois pieds et demi de hauteur, s'élevait sur quatre montans ou chevrons à vis, munis de sept traverses. Les traverses étaient de grosseurs différentes; les plus rapprochées de la croisée se trouvaient de moindre proportion. La plus haute de toutes, qui était placée derrière, sans être précisément mobile, pouvait, au moyen des vis qui la retenaient, s'élever ou s'abaisser à volonté, selon la direction qu'on voulait imprimer à la machine. En ce moment, elle était posée obliquement à la croisée, de manière à faire face au cortège du Roi, venant de la porte Saint-Martin et se dirigeant vers la place de la Bastille. D'un côté, la machine n'était qu'à un pouce du mur, de l'autre, elle en était distante de douze à quatorze pouces. Elle avait supporté vingt-quatre canons de fusil, disposés en plan incliné vers le boulevard; l'inclinaison ou la déclivité était de neuf à dix pouces. Ces canons de fusil semblaient avoir été fixés sur le bâtis à l'aide de deux bandes de fer, retenues à leurs extrémités par des vis; ils reposaient sur deux traverses crénelées. Les créneaux, au nombre de vingt-cinq ou de vingt-quatre (nous reproduisons ici les variations des témoins oculaires, depuis rectifiées par l'examen que nous avons fait nous-même de la machine), étaient distans l'un de l'autre de quatre à six lignes. Sur chacun de ces créneaux était adapté un canon de fusil, attaché par une corde neuve de la grosseur du petit doigt. La culasse des canons reposait sur la traverse la plus élevée. »

Douze, quinze ou seize canons, fumans, brûlans, ensanglantés, étaient encore dans les embrasures; quatre, cinq, six, crevés au tonnerre ou éclatés vers la culasse, étaient à terre, fracassés. Deux n'avaient pas fait feu; quelques témoins avaient dit trois. On en a trouvé un autre dans une armoire et sous de la paille; il paraît n'avoir pas été employé. Deux des canons crevés au tonnerre contenaient encore une partie considérable de leur charge. Ce lieu de désolation était désert. »

Nous devons noter ici une circonstance remarquable, qui résulte de l'instruction. Un caporal de la garde municipale (Renniau), a dit avoir ramassé au pied de la machine, une feuille de papier représentant le portrait d'Henri V. Un autre témoin, le sieur Placaud, propriétaire, a déclaré qu'en effet on avait ramassé en cet endroit, sous ses yeux, une effigie du duc de Bordeaux. M. le juge d'instruction Legonidec, dans un procès-verbal descriptif de l'appartement, en date du 28 juillet, a constaté que M. le commissaire de police Haymonet lui avait remis, sur les lieux, une lithographie portant pour exergue : *si qua fata aspera rumpas... eris*, et représentant les traits du duc de Bordeaux; mais le procès-verbal ne dit pas que cette lithographie soit celle qu'avait ramassée le caporal Renniau, et qu'il assure avoir remise à l'adjudant Péliissier, ni d'où elle provient; la suite de ce rapport éclaircira cette circonstance.

### ARRESTATION DE FIESCHI.

Au moment où la détonation venait de se faire entendre, l'attention des voisins fut excitée par la fumée qui s'échappa tout-à-coup de la fenêtre de la cuisine du troisième étage de la maison n° 50. Presque aussitôt, un homme couvert de sang, blessé au visage, en chemise, et n'ayant pour tout vêtement qu'un pantalon de toile écarue, suivant un témoin; suivant un autre, revêtu d'une blouse vert-marron, et portant, suivant un troisième, un habit-veste et un pantalon grisâtre, parut à cette fenêtre, se saisit de la double corde qui s'y trouvait suspendue, et se laissa glisser jusqu'au niveau d'un petit toit qui longe le second étage de la maison n° 52. Là, il s'élança pour gagner ce toit, et, selon toute apparence, le mouvement qu'il imprima à la corde en la quittant, fit tomber un pot de fleurs qui se brisa dans sa chute. A ce bruit, un agent de police qui faisait le guet dans la cour, leva les yeux et s'écria : *Voilà l'assassin! voilà l'assassin qui se sauve par le toit*. Un garde national, qui était accouru, somma le fugitif de se rendre, et le menaça de tirer sur lui s'il s'y refusait. Celui-ci, sans se déconcerter, écartant de sa main droite (car sa main gauche était blessée) le voile de sang qui se répandait sans cesse sur ses yeux, après avoir tenté vainement de pénétrer dans le magasin du sieur Chimène, marchand de rubans, dont la fenêtre était la première qui se présentait à lui sur le toit, gagna celle de la cuisine du même appartement, et posant ses deux mains sur l'appui de pierre de cette fenêtre qui était ouverte, sauta, en se retournant, dans cette pièce. »

La dame Gomez, belle-sœur du sieur Chimène, dont elle soignait les enfans, en l'absence de leur mère, effrayée par l'explosion, venait d'abandonner à l'instant la croisée, d'où elle assistait à la revue, pour se réfugier dans la cuisine. En s'avancant vers cette pièce qui s'ouvrait, sur le couloir d'entrée, par une porte vitrée, la dame Gomez aperçut un homme tout en sang qui s'élançait par la fenêtre. Eperdue à ce spectacle, elle se précipita, échevelée, vers la porte de l'appartement, en jetant des cris et appelant au secours; le fuyard hâta sa marche, poussa rudement la dame Gomez et lui dit : *Laissez-moi passer*, en essayant le sang qui l'aveuglait et l'empêchait de diriger ses pas. Il descendit ra-

pidement l'escalier; partout, après lui, des traces de sang indiquaient son passage; mais il arriva trop tard dans la cour pour pouvoir s'enfuir. Un garde national veillait sur l'issue de la maison du côté de la rue des Fossés-du-Temple, le capitaine Boquet avait les yeux sur l'autre issue; un agent de police survint, le fugitif fut arrêté et conduit au poste du Château-d'Eau. De toutes parts on l'assaillit dans sa marche. L'horreur qu'avait inspirée le crime dont on le supposait l'auteur, exaspérait toutes les âmes; sa vie dut être laborieusement défendue par ces mêmes braves gardes nationaux dont le sang venait d'être répandu avec tant d'inhumanité et de dédain. »

### PREMIERS INDICES SUR L'ASSASSIN.

Dans la chambre où se trouvait la machine infernale il y avait une alcôve, et dans cette alcôve un matelas plié en deux. Sur l'un des coins de ce matelas on lisait *Girard*; c'était le nom du locataire de l'appartement. Girard habitait la maison depuis quelques mois; le portier a dit qu'il y était entré vers la fin d'avril; selon le locataire lui-même, il s'y serait établi le 8 mars. »

Il n'avait point garni son logement de meubles; aussi avait-il payé un demi-terme d'avance, et ce demi-terme montait à 37 fr. 50 c. Il avait acquitté l'autre demi-terme à la fin de juin ou au commencement de juillet. Girard disait qu'il venait du midi, il en avait l'accent; il attendait, pour se meubler, l'arrivée de sa femme et de ses enfans, qui, selon l'une de ses versions diverses, résidaient en Normandie. »

Il se donnait pour *mécanicien*. Au moment de son entrée dans la maison, et pendant les premiers temps qui suivirent cette époque, il avait les mains noires comme un manouvrier. Il sortait de bonne heure le matin, et ne rentrait que le soir. Plus tard, il ne paraissait plus travailler de ses mains, et quand on l'interrogeait sur ce sujet, il répondait qu'il *faisait trop chaud*. Il se vantait de ses connaissances en géométrie; il avait emprunté récemment à une de ses voisines une grande table, pour dessiner un plan de Paris. Quand il sortait, il emportait toujours la clef de son appartement. Jamais la portière n'était entrée chez lui; il n'y avait reçu qu'un seul homme, qu'il prétendait être son oncle, et trois femmes, qu'il disait être ses *bonnes amies*. »

Girard ne recevait jamais de lettres des départemens; il ne paraissait pas avoir beaucoup d'argent, mais il en avait habituellement assez pour subvenir à ses besoins; selon ses assertions, sa femme lui en envoyait de son pays. »

Girard, le 28 juillet, se tenait sur le boulevard; il allait et venait, il montait et descendait, il entrait au café et en sortait; contre son habitude, il y but un verre d'eau-de-vie. On battait aux champs qu'il était encore dans l'allée; il ne rentra dans sa chambre que peu d'instans avant l'explosion. En rentrant, il avait rencontré la fille du portier qui sortait avec les enfans de la maison pour aller voir la revue. Il lui avait dit : *vous allez donc voir passer votre Roi?* Il alla chez un de ses voisins, qui logeait au même étage que lui allumer une chandelle qu'il portait dans un bougeoir en cuivre; il lui dit qu'il allait *se faire de la soupe*. C'est bien lui qui avait été arrêté dans la cour intérieure de la maison n° 50, grièvement blessé à la tête et à la main gauche, au moment où il descendait de l'appartement du sieur Chimène, situé dans la maison n° 52. Mais il restait à le mieux connaître; il fallait surtout connaître ses relations. »

Nous venons de dire de quelles clameurs, de quelles menaces, de quelles malédictions, de quelles voies de fait, Girard avait été accompagné pendant qu'on le transférait au poste du Château-d'Eau. Il était blessé, et ses blessures, particulièrement celles de la tête, étaient extrêmement graves. Au-dessus de la partie externe du sourcil gauche, une plaie de 18 lignes de longueur, oblique, irrégulière, à bords déchirés, pénétrait jusqu'aux os. Ceux-ci étaient fracturés, et les bords de la fracture, écartés de plus d'une ligne, laissaient entrevoir les mouvemens de soulèvement du cerveau. De la lèvre inférieure, près de la commissure droite, s'étendait, jusque vers la partie inférieure du tiers supérieur du cou une blessure d'environ quatre pouces. Les bords de cette plaie étaient irréguliers et déchirés, la lèvre fendue dans toute son épaisseur. Pos de la mâchoire mis à nu. Trois doigts de la main gauche, l'annulaire, le petit doigt et le majeur étaient couverts de plaies irrégulières à bords meurtris; le petit doigt et l'annulaire avaient chacun deux phalanges brisées. »

Le blessé ne pouvait parler qu'avec une extrême difficulté. Arrivé au corps-de-garde, un garde national lui demanda : *Qui êtes-vous?* — *Cela ne vous regarde pas*, répondit-il avec assurance; *je le dirai quand je serai interrogé*. On le fouilla, on trouve sur lui un fouet ou fleau à manche de bois, portant trois branches composées de lanfères en cuir tressé, garnies à leurs extrémités de fortes balles de plomb; une paire de besticles en acier, dans son étui en maroquin; une pièce de cinq francs, et un franc six sous trois liards, en menues pièces de monnaie; un couteau à plusieurs lames; de la poudre à tirer fine, enveloppée dans du papier, et pouvant équivaloir à la valeur de quatre cartouches. Interpellé pour quel usage il réservait cette poudre : *Pour la gloire* sont les seuls mots qui sortent de sa bouche. Son esprit était assez présent pour qu'il trouvât le moyen de dérober à tous les regards un poignard dont il était armé, et de s'en débarrasser, en le jetant furtivement sous le lit de camp du violon du poste du Château-d'Eau, où il a été retrouvé long-temps après. »

### PREMIERS INTERROGATOIRES.

Une heure ne s'était pas écoulée, à peine avait-on pu relever et compter les victimes; malgré l'effrayante rapidité avec laquelle circulent les nouvelles désastreuses, une grande partie de la population de Paris ignorait encore qu'un épouvantable attentat venait d'ensanglanter cette grande cité, et Girard subissait déjà son premier interrogatoire. Il est utile de mettre sous vos yeux les premières paroles qu'il prononça en ce moment solennel. La commence la série de ces aveux, d'abord si incomplets, dont il se défendit et se préserva pendant si long-temps avec tant d'astuce et de dissimulation, et qu'il a fini par développer d'une manière si explicite et si détaillée. On l'avait ramené dans la maison n° 50 du boulevard du Temple, au premier étage; il put dire son nom, sa demeure, sa profession de *mécanicien*. On lui demanda : *Combien étiez-vous?* à plusieurs reprises, il leva un seul doigt. *Quand avez-vous commencé cette machine?* Il montre deux, trois, quatre, cinq doigts. — *Est-ce des jours ou des semaines?* Il répond : *cinq semaines*. — *Qu'aviez-vous donné cette idée-là?* — *Moi-même*. — *Qui vous a commandé cet attentat?* — En se frappant sur la poitrine, il répète : *Moi-même*. — *Voulez-vous tuer le Roi?* Il fait un signe affirmatif et tombe dans un état de faiblesse qui ne lui permet plus de répondre, même par signes, aux questions qui lui sont adressées. »

Le temps était précieux; d'une minute à l'autre l'état du blessé pouvait empirer et rendre toute instruction impossible. Cependant le salut de l'Etat, la justice et la paix publique étaient intéressés à ce que la vérité fut mise en tout son jour, non pas seulement pour rétablir l'ordre par la punition des coupables, mais pour calmer cette fermentation sourde, suite inévitable d'un grand crime qui menace la société tout entière dans l'auguste personne de son chef, dans son gouvernement, dans ses institutions et dans ses lois; et dont chacun, selon ses sympathies ou

ses dissentiments, rattache involontairement les causes aux machinations secrètes et aux pernicieux complots de diverses factions politiques.

Le même jour, vers les six heures du soir, après que l'inculpé eut été transféré dans les prisons de la Conciergerie, il fut interrogé de nouveau. Il ne put répondre que par signes et par écrit. Il avoua, par signes, qu'il avait établi une machine composée de plusieurs fusils. Il répéta de la même manière qu'elle était dirigée contre la personne du Roi. Sommé à plusieurs reprises de désigner les instigateurs de son crime, il refusa obstinément de s'expliquer à ce sujet. Il assura, par un signe affirmatif, qu'il avait mis le feu à la machine; par d'autres, il exprima qu'il était seul dans sa chambre, que c'était lui qui tenait la jalouse pendant l'explosion, enfin qu'il était l'inventeur et le seul fabricant de la machine. Il montra, par ses doigts, qu'il avait employé deux jours à la construire. Les médecins ayant jugé à propos de le saigner, l'interrogatoire fut suspendu pendant trois quarts d'heure: on le reprit à huit heures moins un quart. Girard éprouvait quelque soulagement: il pouvait dire quelques paroles. Quand on lui demanda s'il avait des complices, on crut comprendre qu'il voulait faire entendre par signes que oui: on l'interrogea de nouveau pour savoir s'il avait dit oui; il répondit intelligiblement: Oui. Toutefois il ne voulait nommer personne. Le juge continua en ces termes: *Seraient-ce les républicains qui auraient fait le complot?* Après des réponses faites par signes qui semblerent équivoques, il articula clairement: Oui. Néanmoins les souffrances qui tourmentaient le prévenu laissant encore au juge quelques doutes sur le véritable sens de ses réponses, il lui adressa cette autre question: *Seraient-ce les légitimistes qui auraient fait le complot?* Il n'obtint aucune réponse. — *Vous a-t-il été donné de l'argent?* — Pas de réponse.

Le malaise du prévenu commanda une nouvelle suspension de l'interrogatoire. Un médecin fut appelé; il était huit heures et un quart. A neuf heures et demie, l'examen fut repris en présence et même par l'intermédiaire du médecin. Le prévenu répondit qu'il se nommait Jacques Girard, qu'il était de Lodève et que sa femme et son fils y étaient. Les médecins ayant déclaré que la prolongation de l'interrogatoire pouvait fatiguer le malade, et qu'il n'y avait pas de péril en la demeure, le procès-verbal fut clos à dix heures moins dix minutes du soir, et l'opération fut continuée au lendemain 29, à huit heures du matin. A l'heure indiquée, le prévenu était mieux, il parlait librement: il déclara qu'il se nommait Joseph-François Girard, et non plus Jacques; qu'il était âgé de 39 ans, mécanicien de profession, et qu'il demeurait à Paris, boulevard du Temple, n° 50. Le juge lui ayant représenté l'énormité de son crime, Girard s'écria: *Je suis un malheureux! je suis un misérable!... je ne puis rien espérer!... je puis rendre service... nous verrons... j'ai du regret de l'avoir fait!* M. le garde-des-sceaux était présent et joignit ses exhortations à celles du juge, pour engager le prévenu à dire toute la vérité. Le prévenu ne répondit à ces interpellations diverses et multipliées que par ces paroles entrecoupées, et par d'autres semblables: *J'arrêterai peut-être quelque chose... je ne nommerai personne... je ne vendrai personne... mon crime a été plus fort que ma raison... Comme on lui demanda si les publications politiques, si les journaux n'avaient pas contribué à égarer son esprit et à l'exciter au crime, il répondit d'abord: pas trop. Par réflexion il ajouta: oui. Ensuite il dit avoir été fanatisé. Il parla des événements de la rue Transnonain et de ceux de Lyon.*

La Cour des Pairs ayant été saisie de l'affaire, l'interrogatoire de Girard ne fut plus repris que par M. le président.

FIESCHI ÉTAIT-IL SEUL DANS LA CHAMBRE.

Ici M. le rapporteur expose tous les actes de la procédure qui ont eu pour but de rechercher si Girard était seul dans la chambre au moment de l'explosion de la machine, et cite entre autres les témoignages du sieur Martin, entrepreneur de bâtiments, qui déclara que le 28 juillet, vers midi, il aperçut très-distinctement lever la jalouse d'une des fenêtres du troisième étage; que l'éclat du soleil, qui donnait alors sur ce côté du boulevard, fit briller à ses regards des objets qu'il put d'autant moins distinguer, dans la première moment, que la vue lui en était interceptée, en partie, par trois hommes qui paraissaient regarder à droite et à gauche. Deux de ces hommes, ajoute le témoin, portaient des chapeaux gris. Ils avaient à peu-près cinq pieds deux ou trois pouces. Leur vêtement était d'une couleur foncée; l'un d'eux était plus mince que l'autre: le troisième avait la tête nue et les manches de sa chemise relevées.

L'éclat qu'avaient jeté les objets dont ces hommes dérobaient la vue au sieur Martin, attira ses regards sur eux; et comme il avançait lentement sur la chaussée, le cri de vive le Roi s'étant fait entendre, il vit ces hommes quitter précipitamment la fenêtre, et devant eux une batterie de canons de fusil sur laquelle ils étaient courbés dans la position d'un artilleur qui pointe un canon. A l'instant la jalouse tomba et l'explosion se fit entendre. Le sieur Martin, hors de lui-même, s'écria aussitôt en montrant la fenêtre: *C'est de là.* Il s'aperçut alors qu'il avait été lui-même atteint et que son chapeau venait d'être percé d'une balle.

Deus le premier moment, en voyant ces canons de fusil ainsi braqués, sa pensée avait été d'avertir les gardes nationaux qui l'entouraient, quoique l'idée du crime ne lui fut pas venue à l'esprit. Mais le temps lui manqua, tant ses perceptions s'étaient rapidement succédées. Tout avait disparu en quelques secondes. Après l'événement, et lorsqu'il eut aidé à relever l'infortuné duc de Trévise, le sieur Martin se rendit chez le commissaire de police du faubourg du Temple pour y faire sa déclaration. Ne trouvant point ce fonctionnaire à son bureau, il rentra sur-le-champ et lui écrivit une lettre détaillée. Le lendemain 29, le sieur Martin fut entendu par un juge d'instruction et confirma le récit contenu dans sa lettre. On reconnut sur son chapeau la trace de la balle qui l'avait troué. Les deux chapeaux gris, trouvés dans la chambre de Girard, lui ayant été présentés, il crut les reconnaître pour ceux que portaient deux des personnes qu'il avait vues à la fenêtre de Girard. On lui présenta aussi une blouse verte ensanglantée, il ne la reconnut pas, à moins, dit-il, qu'elle ne fût portée par l'individu sans chapeau et à manches retroussées; cette blouse était celle de Girard.

Le sieur Martin a renouvelé le 26 août sa déclaration devant M. le président. Confronté avec les inculpés arrêtés, il a cru, sans pouvoir néanmoins l'affirmer, reconnaître Girard pour le plus petit des trois hommes qu'il avait vus, et notamment pour celui qui avait la tête nue.

Cependant rien n'est venu à l'appui d'un témoignage si positif. S'il paraît à peu près certain qu'il a été saisi deux chapeaux gris dans l'appartement de Girard, l'un des deux, celui qui a été recueilli au pied de la machine, en très-mauvais état, est incontestablement le chapeau de Girard qui s'est sauvé la tête nue, et que l'on sait avoir eu en sa possession un chapeau gris et un chapeau noir. Il a déclaré plus tard qu'au moment où il mit le feu à la machine, il avait sur la tête un chapeau gris, dont l'intérieur était vert foncé et vert clair; il a reconnu le chapeau saisi dans sa chambre et déchiré dans sa partie antérieure pour celui que l'explosion avait sans doute violemment arraché de son front. Quant au second chapeau, les uns affirment qu'il a été vu d'abord dans la chambre où était la machine; d'autres, dans la cuisine; un 3°, qu'il était dans une armoire; un 4°, qu'il était sur l'appui de la fenêtre de l'antichambre; et cette incertitude sur le lieu où il aurait été trouvé rend moins certaine sa présence dans l'appartement de Girard, au moment de l'attentat, et par conséquent moins concluante sa saisie sur les lieux; d'autant plus que les contradictions des témoins peuvent être expliquées par un fait qui diminue beaucoup l'importance de la saisie du second chapeau. Ce fait est la preuve acquise que des chapeaux trouvés au premier et au second étage, ont été transportés au troisième avant tout acte d'instruction. D'où il suit que ceux qui n'ont pas pénétré les premiers dans l'appartement de Girard ne peuvent faire foi quand ils attestent que les choses qu'ils y ont vues s'y trouvaient réellement au moment où les portes ont été ouvertes.

Une dernière observation vient infirmer la déposition du sieur Martin. Ou les hommes qu'il aurait aperçus à la fenêtre du n° 50 se seraient avancés entre la machine et la croisée pour regarder sur le boulevard, et se seraient ensuite retirés derrière cette machine, ce que sa situation rendait impossible, puisqu'il n'y avait entre elle et l'appui de la croisée qu'une distance d'un pouce d'un côté et de quatorze pouces de

l'autre; ou ces hommes auraient déplacé la machine pour regarder par la fenêtre et l'auraient immédiatement replacée et ajustée: supposition également inadmissible dans un moment où il fallait si promptement pointer et amorcer la batterie.

Après avoir rapporté divers autres témoignages contradictoires, M. le rapporteur en conclut que Girard paraît avoir été seul dans la chambre lorsqu'il a allumé la machine infernale; et sous ce rapport, le résultat de l'instruction est conforme aux détails que lui-même a donnés plus tard.

TRANSPORT DE LA MALLE CONTENANT LES CANONS DE FUSIL.

Les dépositions de plusieurs habitants de la maison, sans indiquer au juste l'instant où il était arrivée une malle dans l'appartement de Girard, donnaient la certitude qu'une malle y avait été portée un de trois ou quatre jours qui ont précédé le 28 juillet. Plus tard il avait été constaté que c'était le samedi 25. Girard, qui était si mal dans ses meubles, prit soin d'avertir le portier de cet accroissement de son mobilier. Il voulait sans doute prévenir, par cette précaution, les soupçons et les commentaires. Il dit que la malle renfermait du linge qui lui était envoyé par sa femme.

Entre une et deux heures, il s'était adressé au desservant de la place de cabriolets de la rue de Vendôme, pour se faire aider à transporter jusqu'à la maison n° 50, boulevard du Temple, une malle qui se trouvait déposée au coin des rues Charlot et de Vendôme, à la porte du sieur Marchal, marchand de vin. L'homme auquel il s'adressa ne le connaissait point alors; mais il l'a reconnu depuis. Comme il portait la malle sans crochets, il assure qu'il fut obligé de se reposer trois fois, durant le court trajet qu'il avait à parcourir, tant il trouvait sa charge pesante. Il estime que la malle pesait 150 ou 180 livres. Il s'informa de ce qu'elle renfermait. Girard lui répondit qu'il l'ignorait; que c'était un envoi que lui faisait sa femme. « En ce cas, reprit le portier, elle contient du fer, du plomb ou des écus. »

Quand ils furent arrivés, Girard dit au portier: *Voici l'avant-garde; ma femme va bientôt venir: il dit au marchand de vin Travail, qui se trouvait sur le seuil de sa boutique: M. Travail, cela est lourd; c'est ma femme qui m'envoie cette malle: elle contient du vin, de l'eau-de-vie et du linge.* La malle fut montée au 3° étage, et déposée dans la première chambre en entrant. Le portier fut frappé du dénuement de l'appartement, et le témoin Girard lui dit qu'il emménageait; il lui donna huit sous pour sa peine; et, descendant avec lui, le mena chez le marchand de vin, où ils burent chacun un verre de bière.

Après avoir congédié son portier, Girard remonta immédiatement dans sa chambre; quelque temps après il redescendit, tenant une bouteille d'eau-de-vie; il en fit goûter à Travail, tant il avait à cœur de justifier ce qu'il lui avait dit sur le contenu de la malle.

CONSTRUCTION DE LA MACHINE.

Toutefois, les voisins avaient remarqué que depuis huit jours, Girard, qui d'ordinaire ne tapait pas chez lui, y cognait du bois et faisait du bruit avec des planches. Le lundi 27, dans la matinée, il cogna encore plus fort. On aurait dit que c'étaient des coups de marteau sur du bois. La femme Elisabeth Andrenner, qui habitait au second étage, sous l'appartement de Girard, remarqua que ce bruit se faisait entendre sur sa tête, toujours à la même place. Elle était alors près de la fenêtre qui donne sur le boulevard. Il a été constaté que c'était précisément au-dessus de cet endroit qu'était dressée la machine infernale.

TRANSPORT DE LA MALLE HORS DE LA MAISON.

Le mardi 28 juillet, au matin, l'heure n'est pas bien certaine, mais dans un moment où le rappel battait, Girard alla chercher un commissionnaire au coin de la rue d'Angoulême, et l'amena dans la maison qu'il habitait. Avant de sortir, il avait informé la portière, évidemment pour qu'elle le répétait, qu'il allait renvoyer à sa femme la malle qu'il avait reçue quelques jours auparavant, après l'avoir remplie de différents objets qu'elle l'avait chargé d'expédier dans son pays. Il conduisit le commissionnaire dans la première pièce de l'appartement du troisième étage, et lui montra, entre la porte d'entrée et la porte de la cuisine, une grande malle en bois, noircie, recouverte d'une peau avec son poil. Le commissionnaire mit cette malle sur ses crochets; elle lui sembla peser environ 70 ou 80 livres. Girard accompagna le commissionnaire: il ne voulut pas indiquer d'abord la destination de la malle. « Pas tant de questions, disait-il au commissionnaire, je vous paie, voulez-vous ou ne voulez-vous pas aller? » Il se ravisa, et, craignant sans doute qu'une pareille réticence ne parût suspecte, il indiqua une maison de roulage, rue Basse. Il avait d'abord suivi le commissionnaire dans cette direction. Tout à coup il passa devant, et, tournant par la rue Charlot, il s'arrêta à la place des cabriolets de la rue Vendôme, au même endroit où il était venu le samedi précédent. Il y trouva le portier qui avait transporté sa malle ce jour-là, et le salua; celui-ci reconnut la malle. Girard congédia le commissionnaire, après lui avoir donné huit sous pour sa commission. Il monta avec sa malle dans le cabriolet n° 27, et ordonna au cocher d'aller à la place Maubert. Le conducteur demanda trente sous pour sa course. Girard lui répondit: « Vous ne savez pas si je ne vous donnerai pas davantage. » Une fois monté, il ne fut plus question de la place Maubert; il se fit conduire place aux Vaux, près du port aux Tuiles. Là, le conducteur fut payé, et Girard lui fit boire un verre de vin, ainsi qu'à un garçon tonnelier, employé chez le sieur Durand, marchand de futailles, rue de Poissy. Il avait prié ce garçon de l'aider à transporter sa malle près de là. Pour s'excuser de ne pas boire avec eux, il leur dit qu'il ne buvait jamais de vin.

Le marchand de vin chez lequel s'arrêta le conducteur, et devant la porte duquel la malle fut descendue, a confirmé le récit de celui-ci par sa déposition. Il y a ajouté que l'individu qui était dans le cabriolet, et qu'il a reconnu pour être Girard, chargea la malle sur son épaule, avec l'assistance d'un garçon tonnelier, et l'emporta en se dirigeant du côté de la rue Saint-Victor. Girard, interrogé dès le 29 sur ce qu'était devenue cette malle, répondit que cela ne regardait que lui. Il convint qu'il l'avait portée du côté de la rue Saint-Victor; et, quand on lui demanda chez qui il refusa de s'expliquer, et répondit, avec un signe d'impatience qui devait caractériser aux yeux du magistrat instructeur l'importance de la question: « Je regrette, et les autorités doivent regretter que j'aie fait ce que j'ai fait. Je sais qu'il y a maintenant un homme de trop au monde, et c'est moi! »

DECOUVERTE DE LA MALLE. — LA FEMME PETIT ET NINA LASSAVE.

M. le rapporteur entre dans les détails les plus minutieux sur toute la partie de l'instruction relative à la découverte de la malle et aux premiers indices qui ont mis sur les traces de la femme Petit et de Nina Lassave, qui, au moment où les agens de police entrèrent chez elle, elle avait laissé apercevoir l'intention de se détruire; il fallut employer la force pour prévenir les effets de son désespoir. Elle tira de son corsac une petite enveloppe renfermant un carré de papier sur lequel on lisait: « Vous êtes prié de ne plus aller voir Nina; elle n'existera plus dès ce soir. Elle laisse dans sa chambre la chose dont elle était dépositaire; » voilà ce que c'est que de l'avoir si vite abandonnée. Adieu! après ma mort, arrivera ce qui pourra! »

Elle convint que la malle avait été apportée chez elle le 30 juillet. La malle avait été ouverte par un serrurier. La fille Lassave soutint qu'elle l'avait fait ouvrir sur l'autorisation que Fieschi lui avait donnée le lundi 27 juillet, et qu'elle était seule quand l'ouverture en avait été faite. Elle dit que la malle ne contenait que des hardes d'homme, une robe de laine, un jupon et une chemise à son usage, et des cartes de géographie. On y trouva, en effet, outre les objets déclarés, trois plans de Paris et une trousse de rasoirs qui renfermait un récépissé provisoire du Mont-de-Piété, en date du 22 juin 1835.

ACHAT DES CANONS DE FUSIL.

De toutes les traces matérielles que le crime avait laissées après lui, les armes meurtrières qui avaient servi à le commettre étaient naturellement celles qui devaient exciter d'abord toute la sollicitude des magistrats-instructeurs. D'où provenaient-elles? Par qui avaient-elles été fournies? Comment étaient-elles venues aux mains de ceux qui en avaient si cruellement abusé? On s'était livré sans délai à ces importantes recherches.

Dès le 29 juillet à midi, le sieur Boutteville, armurier fut chargé d

procéder à l'examen des canons de fusil trouvés dans la chambre d'où les coups de feu étaient partis; il résulte de son rapport que ce sont de vieux canons provenant des magasins de l'Etat, rebutés par l'autorité militaire, puis redressés par un serrurier ou mécanicien pour être livrés ensuite au commerce; sorte d'industrie nouvelle qu'explique, mais ne justifie pas une à peu près du gain, car de tels fusils doivent presque nécessairement éclater dans les mains de ceux qui en font usage.

Le même jour, à 9 heures du soir, le sieur Bury, quincaillier, marchand d'armes, demeurant rue de l'Arbre-Sec, 58, comparut spontanément devant le procureur du Roi. Ayant appris que l'attentat commis la veille sur la personne du Roi et sur son cortège avait été exécuté au moyen d'une batterie composée de canons de fusil, il avait pensé que ces canons, dont on disait que le nombre était de 24, pouvaient provenir d'une vente qu'il avait faite le samedi précédent; il déclara, en conséquence, tout ce qu'il savait à ce sujet, et diverses personnes furent assignées pour déposer sur les faits énoncés dans sa déclaration.

Il fut constaté que plusieurs semaines avant le 28 juillet (l'un des témoins dit trois semaines, et un autre six), un individu de petite taille, maigre, basané, âgé d'environ 35 à 40 ans, vêtu d'une redingote bleue, et coiffé d'un chapeau gris, s'était présenté chez le sieur Meunier, armurier, demeurant quai de la Mégisserie, 46, et lui avait demandé à acheter des canons de fusil de munition; il ne dit pas quel nombre il voulait en acquérir; il les aurait pris quelles que fussent leurs dimensions. Le sieur Meunier lui répondit qu'il ne tenait point d'armes de guerre et qu'il n'avait pas de fusils de munition à vendre. L'inconnu s'enquit d'un magasin où il pourrait en trouver; l'armurier lui donna l'adresse d'un magasin Bury. En effet, un inconnu dont le signalement se rapporte au précédent se présenta chez le sieur Bury; il était porteur d'une adresse imprimée du sieur Meunier, au dos de laquelle l'adresse du sieur Bury était exactement écrite. Il s'annonça comme venant de la part du sieur Meunier, et demanda quel serait le prix d'une vingtaine de canons de fusil qu'il désirait acheter; le marchand lui répondit qu'il en avait de différentes fabriques, mais de rebut, et qu'il les vendait 6 fr. la pièce.

L'inconnu répliqua qu'il était obligé, avant de conclure, de communiquer les conditions de la vente à la personne qui avait besoin de ces canons, et il se retira en annonçant qu'il reviendrait. Dix ou quinze jours avant le 29 juillet (il y a probablement ici dans la déclaration du sieur Bury une erreur de date), le même individu revint dans le même magasin; en l'absence du maître, il s'adressa à la dame Bury; il lui annonça qu'il avait reçu une lettre de ses commettans qui l'autorisaient à conclure le marché au prix demandé, et il ajouta qu'il prendrait vingt-cinq canons de fusil si on lui donnait, en outre, un petit pistolet. La dame Bury y consentit. L'inconnu remit 5 fr. d'arrhes, et demanda que les canons fussent prêts et graissés pour le lendemain à six heures du matin, ou à midi au plus tard. Toutefois il ne revint les chercher que le jeudi 23 juillet; il trouva Bury occupé à la préparation des canons, et il s'informa si on pouvait lui fournir une caisse pour les placer. On lui proposa d'en commander une; il s'y refusa en disant qu'il avait plusieurs objets à expédier il achèterait une malle et mettrait le tout ensemble. Le samedi 25 juillet dans l'après-midi, en l'absence du sieur Bury, l'inconnu arriva avec une malle chez ce marchand; il venait prendre livraison des vingt-cinq canons de fusil. Jusqu'alors il ne s'était pas nommé; en ce moment il dit qu'il s'appelait Alexis, et demanda qu'il lui fût délivré une facture sous ce nom. Il exigea que les canons de fusil fussent cotés à 7 fr. 50 cent. la pièce, quoique le prix convenu ne fût que de 6 fr. La facture fut dressée par le neveu de Bury. Le prix fut énoncé dans les termes indiqués par l'acheteur, qui cependant ne compta au marchand que 145 fr. en pièces de cent sous, c'est-à-dire le prix convenu en y comprenant les arrhes. L'inconnu reçut par dessus le marché un pistolet de la fabrique de Liège dont le canon était en cuivre; l'estimait 8 fr. La dame Bury fit observer à Alexis que les lumières de trois ou quatre canons n'étaient pas percées: il répondit que cela n'y faisait rien, et que les personnes à qui ces canons étaient destinés sauraient bien les percer. La dame Bury plaça elle-même les canons de fusil dans la malle.

ARRESTATION DE LA FILLE LASSAVE.

On ne pouvait plus douter que la fille Lassave ne fût une des trois femmes désignées comme les bonnes amies de Fieschi. Leur destinée semblait étroitement liée. C'était à elle qu'après la consommation du crime, et par une sorte de fidi-commiss, Morey avait remis les dépouilles ou l'héritage de Fieschi. Dans l'ignorance où elle était du sort de celui-ci, elle renonçait à la vie. On savait de plus qu'elle parlait souvent du dessein qu'elle avait formé d'aller vivre avec un Corse nommé Fieschi, qui avait pris, disait-elle, le nom de Girard, et avait loué sur le boulevard du Temple, dans la maison n. 50, un appartement un peu cher pour un homme qui n'avait point d'état fixe; c'était au commencement de juillet qu'elle devait aller se réunir à son amant. Aussi, depuis quelque temps, enlevait-elle successivement de l'hôpital qu'elle habitait, à chacune de ses sorties, quelques-uns des effets qu'elle possédait; c'est ce qui explique comment une partie de ses hardes s'est trouvée dans la malle de Fieschi.

Depuis, on avait appris que, le 26 et le 27 juillet, elle était venue demander dans son logement le prétendu Girard, et qu'elle lui avait parlé ces deux jours; le même lundi, elle avait dit à la femme Roux et à la fille Beauvilliers, deux personnes qui comme elle habitaient l'hôpital général de la Salpêtrière, qu'il pourrait bien se passer quelque chose à la revue. Elle avoue elle-même qu'elle avait répété ce que Fieschi lui avait dit, qu'il y aurait peut-être du bruit; qu'on demanderait l'amnistie; que, si elle était accordée, on crierait vive le Roi! mais que, si elle était refusée, on se battrait. Comme on lui répondit qu'on ne croyait point à ce bruit, elle répliqua: *on ne sait pas.*

Elle sortit le mardi 28 pour aller à cette revue avec la femme Roux. A mesure qu'elles approchaient de la rue du Pont-aux-Choux, elles aperçurent ce qui venait de se passer. La fille Nina, saisie, agitée, se mit à courir vers la rue Basse; mais elle ne tarda pas à venir retrouver la femme Roux. Elles continuèrent leur route vers le Jardin Turc; à la hauteur de la rue d'Angoulême, la fille Lassave traversa le boulevard, entre un régiment de cavalerie et la 8<sup>e</sup> légion de la garde nationale, et disparut. Elle ne reparut à l'hospice que vers trois ou quatre heures de l'après-midi; elle y arriva en nage et tout-tremblante. Elle dit à la femme Beauvilliers qu'elle était fort malheureuse. Interrogée s'il fallait attribuer son trouble à la catastrophe dont elle avait été presque témoin, elle répondit que ce n'était pas la cause de son chagrin, mais qu'elle en avait beaucoup. Elle tremblait si fort, qu'elle ne put jamais parvenir à dénouer son bonnet. La fille Beauvilliers crut qu'elle avait perdu sa mère. La fille Lassave ne répondit point à ses questions, et, après avoir changé de vêtements, elle disparut pour ne plus revenir.

On l'a retrouvée depuis rue du Long-Pont, 11, sous la protection de Morey, quoiqu'elle semblât l'accuser de l'avoir abandonnée. Le 30 août, en vertu d'un mandat d'amener, elle dut être interrogée. Pendant deux jours, elle refusa de donner des éclaircissemens qu'on lui demandait.

DÉCLARATION DE NINA LASSAVE. — PREMIERS INDICES SUR NINA. — DIALOGUES ENTRE NINA ET MOREY.

Le 5 août, Nina Lassave fit une déclaration importante. Il en résulte que, le dimanche 26 juillet, à midi, cette fille étant venue chez Fieschi, le trouva seul chez lui. Elle aperçut dans la chambre qu'il occupait sur le boulevard, une machine qu'elle prit pour un métier. C'étaient quatre morceaux de bois montés en carré et retenus par des traverses; elle crut pouvoir affirmer qu'il n'y avait pas de barres de fer. Elle demanda à Fieschi ce qu'il voulait faire de cet appareil; il lui répondit que c'était un métier pour fabriquer des cordons. Elle lui représenta qu'il avait peut-être tort de se livrer à d'aussi grandes dépenses; qu'il lui faudrait acheter du coton et faire diverses avances dans lesquelles il était à craindre qu'il ne rentrât jamais. Il répliqua à cette observation: « Cela ne te regarde pas; ce ne sont pas des affaires de femme; quand je me mêle de quelque chose, je sais bien ce que je fais. » La fille Lassave ajouta ici une grave circonstance, c'est que, vers la fin du mois d'avril, elle avait vu dans la même pièce, rangés contre le mur, à droite, plusieurs morceaux de bois détachés et plusieurs planches; que Fieschi lui avait tenu le même langage sur leur destination future, et qu'elle à la conviction que ce sont ces mêmes pièces de bois qui ont servi en juillet à la construction de la machine.

Ce même jour, 26 juillet, Fieschi recommanda à la fille Lassave de

ne pas venir à Paris pendant les fêtes, parce qu'il y avait de ses troupes et qu'il aimait autant qu'elle n'y fût pas... Comme elle insistait beaucoup pour venir, il lui prévint que sa porte serait fermée si elle s'y présentait : il avait la figure altérée, l'air soucieux et préoccupé; elle lui en fit la remarque; il lui répondit qu'il était dans une mauvaise position; que d'ailleurs il ne voulait entendre aucune question sur ce sujet. La fille Lassave lui demanda s'il craignait d'être arrêté : « Ce n'est pas ce qui m'inquiète, lui dit-il; j'ai d'autres affaires qui ne te regardent pas, ainsi ne me questionne pas plus long-temps. » Plus tard, il lui répéta de ne pas venir le lendemain, et lui promettant d'aller la voir, s'il le pouvait, vers midi. Elle, qui ne comptait pas sur l'exécution de sa promesse, vint à sa porte, et, religieuse observatrice de ses ordres, ne demanda pas à monter.

La fille Lassave n'ayant pas trouvé son amie, poussée par une secrète inquiétude ou par la curiosité, revint rôder autour du logis de Fieschi. A quelque distance de sa demeure, et du côté du théâtre de l'Ambigu, elle l'aperçut attablé avec Morey, sous la tente d'un café : il pouvait être une heure et demie; ils buvaient ensemble de la bière. Fieschi, qui de son côté, aperçut Nina, vint à elle sur le boulevard, laissant Morey à table; il s'excusa de n'être point allé la chercher la veille, et la conduisit dans l'allée de sa maison, où ils causèrent très peu de temps ensemble; il lui répéta qu'il ne pouvait la faire monter chez lui, et la congédia. La figure de Fieschi était encore plus sombre qu'auparavant. A trois heures il alla rejoindre la fille Lassave chez une de ses amies, où il lui avait donné rendez-vous; mais à peine arrivé, il voulait s'en aller. Elle le pria d'attendre un instant, afin qu'elle pût sortir avec lui. Jamais il n'avait montré tant d'impatience; sa physionomie était toute décomposée. Dès qu'il eut fait quelques pas avec ces femmes, il s'éloigna précipitamment, après avoir dit à la fille Lassave : « J'irai te prendre demain à la Salpêtrière; tu m'attendras vers midi. » En se retournant, elle remarqua qu'il s'était tout à coup arrêté. Il nous regardait nous en aller, dit-elle; ce regard était dans sa pensée, comme un dernier adieu. C'était, en effet, le moment où la fille Lassave voyait Fieschi pour la dernière fois!

Le lendemain, en apprenant qu'on venait de tirer des coups de fusil sur le Roi, du 3<sup>e</sup> étage d'une maison attenante au café des Mille Colonnes, précisément en face du Jardin Tirc, un affreux pressentiment s'empara d'elle; l'air égaré de Fieschi, le soin qu'il avait mis à l'empêcher de monter chez lui depuis deux jours, ne lui permirent presque plus de douter qu'il ne fût l'auteur du crime.

Arrivée sur les lieux, on lui montra la fenêtre d'où étaient partis les fusils; elle la reconnut pour celle de Fieschi; on disait qu'il avait été tué. La tête de Nina Lassave se perdit; abandonnée par sa mère depuis long-temps, Fieschi était son seul soutien. L'énormité du crime qu'il venait de commettre la glaça d'effroi; la crainte d'être poursuivie comme sa complice, parce qu'elle était sa maîtresse, s'empara d'elle. Ne se croyant plus en sûreté là où elle était connue, elle se hâta d'aller recueillir ce qui lui restait encore à la Salpêtrière, et revint se réfugier auprès d'une de ses amies, chez laquelle elle passa la nuit. Dénuée de toutes ressources, le lendemain la fille Lassave engagea, pour la somme de 5 fr., chez un commissionnaire au Mont-de-Piété, quelques-uns de ses effets; ensuite elle chercha à mettre à profit un avis que Fieschi lui avait donné au mois d'avril : à cette époque, se croyant apparemment menacé de quelque péril imminent, il lui avait dit que si elle venait à la perdre, elle pourrait s'adresser à son ami intime, le sieur Pepin, qui aurait soin d'elle; elle courut chez Pepin avec empressement; il était absent. M<sup>me</sup> Pepin, qui avait sans doute entendu Fieschi parler quelquefois de la fille Lassave, la reçut avec froideur, et lui répondit sèchement qu'elle ne connaissait ni Fieschi, ni Girard. Alors elle se décida à recourir à Morey, qu'elle avait vu deux ans auparavant, venir souvent chez Fieschi, quand il habitait avec Laurence Petit, le moulin de Croullebarbe; c'était, après Pepin, le seul ami qu'elle connût à Fieschi : elle espéra trouver en lui un consolateur et un appui. Arrivée à sa maison, n<sup>o</sup> 23, rue St-Victor, elle monta au premier étage; elle y trouva Morey, et elle l'aborda tout en pleurs. Il est impossible d'abrégier le dialogue qui eut lieu entre ces deux personnes; nous le reproduisons : « Eh bien ! qu'est-ce qu'il y a donc ? lui dit Morey. — Vous le savez tout aussi bien que moi. — C'est donc Fieschi qui a tiré le coup ? Est-il mort ? — On dit que oui; vous étiez avec lui lundi ? — Non; je suis sorti, mais je n'étais pas avec lui. — Pourquoi cherchez-vous à me le cacher ? vous en avez vu de mes propres yeux; vous étiez dans un café, sur le boulevard, avec Fieschi. — Oui, c'est vrai. — Elle exposa alors à Morey toute l'étendue de son malheur; ses sanglots étouffaient ses paroles. Après une pause de quelques instans, il lui dit : « Montez à la barrière du Trône; vous m'y attendrez, et je vous parlerai. »

La fille Lassave se rendit sur-le-champ au lieu indiqué. Morey se fit point attendre. Ils étaient à portée de la manufacture de papiers peints de Lesage; Fieschi y avait travaillé sous le nom de Bescher, pendant qu'il se dérobait aux recherches de la police. Morey quitta un instant la fille Lassave pour aller, disait-il, remettre à Lesage, le livret du véritable Bescher, et son passeport, qui, ainsi que nous aurons lieu de l'exposer plus loin, avait été prêt à Fieschi, suivant toute apparence, pour favoriser sa fuite. Quand Morey fut de retour, il fit entrer la fille Lassave chez un marchand de vin traiteur, à gauche, hors de la barrière; ils se mirent à table, et Morey dit à la fille Lassave : « Vous ne savez rien ? — Je ne sais que ce qui n'est ignoré de personne. Quel malheur est arrivé ? Il y a eu beaucoup de victimes. On dit que ce général Mortier était si bon ! C'était une canaille comme les autres. — C'est bien mal s'y prendre; pour tuer une personne, vous en avez tué cinquante. » Moi, qui ne suis qu'une femme, si j'avais voulu tuer Louis-Philippe, j'aurais pris deux pistolets, et, après avoir tiré dessus, je me serais tuée. — Soyez tranquille; il ne perdra rien pour attendre, et il descendra la garde. Fieschi est un imbécille; il a voulu se mêler de charger trois fusils, et ce sont ceux-là justement qui ont crevé; c'est moi qui ai chargé tous les autres. J'avais recommandé à Fieschi de bien charger son pistolet, et il devait se brûler la cervelle : ce n'est qu'un bavard; il a dit en certains endroits qu'il y aurait du bruit le jour de la revue; il a eu tort. J'ai une malle à vous remettre, elle est chez un de mes amis; je n'ai pas voulu l'avoir chez moi; elle aurait pu me compromettre. Je vais vous la faire envoyer tout de suite; vous la ferez ouvrir par un serrurier; vous verrez ce qu'il y a dedans; mais vous ne vendrez rien à Paris. Je vous procurerai, le plus tôt que je pourrai, soixante francs; vous emporterez la malle; vous partirez pour Lyon, où vous pourrez sans danger vous débarrasser des effets de Fieschi. Je m'en vais vous procurer une chambre, et j'aurai soin de vous jusqu'au moment de votre départ. — Comment Fieschi, qui n'était pas mécanicien, a-t-il fait pour arranger cette machine comme me cela ? C'était moi qui avais tracé le plan; il n'y a qu'un instant que je l'ai déchiré; sans cela je vous l'aurais encore montré. Morey ajouta que les fusils étaient bourrés de manière à ne pas manquer leur coup; mais que Fieschi avait mis le feu trop tard. Il avoua avoir passé avec Fieschi une partie de la nuit du 27 au 28; mais il dit que Fieschi était seul au moment décisif, qu'il avait voulu être seul. Morey dit encore à la fille Lassave : C'est bien malheureux que l'affaire n'ait pas réussi; si elle avait réussi, vous seriez devenue bien riche; vous auriez au moins vingt mille francs maintenant. On aurait fait une souscription pour Fieschi; elle aurait été bientôt remplie; c'était chose convenue. »

En revenant, après le dîner, Morey s'arrêta pour jeter, au coin d'un mur, des balles qu'il avait dans sa poche; ensuite il accompagna la fille Lassave, et ils allèrent ensemble chercher un logement pour elle. Il lui remit 15 fr. et donna 10 fr. pour le loyer du cabinet pendant quinze jours. Le lendemain, il revint avec la malle.

La fille Lassave avait cru que Fieschi était mort; le journal lui apprit qu'il vivait encore : elle parla de cette circonstance à Morey; il lui répondit : « Malheureusement il n'est pas mort; mais c'est égal, il n'aura jamais besoin de ses effets, vous pouvez les vendre; mais il ne faut pas que ce soit à Paris; attendez que je sois parti pour faire venir un serrurier pour ouvrir la malle; je ne veux pas être là. » Il ajouta que, dans deux ou trois jours, il lui apporterait 60 fr. pour qu'elle pût se rendre à Lyon, où était son frère. Elle se plaignit de ce procédé. Ce n'est pas cela, lui dit-elle, que vous avez promis à Fieschi : « Vous lui avez promis d'avoir soin de moi; et quand vous m'avez donné ces 60 fr., vous serez débarrassé de moi. » Pour la tranquilliser, Morey lui promit de ne la laisser qu'un ou deux ans à Lyon, et de la faire revenir à Paris aussitôt qu'il n'y aurait plus aucune rumeur à craindre.

Morey revint le soir; la malle était ouverte depuis onze heures du matin. Il prit trois ou quatre volumes qu'elle renfermait, savoir : trois tomes d'un ouvrage intitulé *Police dévoilée*, et un autre ouvrage en volume, intitulé *la Femme*, par Virey; il s'empara aussi d'un carnet vert, à dos rouge, dans lequel se trouvaient diverses adresses et diverses notes de la main de Fieschi. Selon la fille Lassave, il y avait écrit : *Bua, treize francs*. Elle a dit que c'était le prix du bois employé à la construction de la machine.

DETAILS SUR NINA LASSAVE ET SA FAMILLE.

Virginie ou Nina Lassave est une jeune fille de dix-neuf ans, née à Cette (Hérault), de Louis-Joseph Lassave, receveur aux déclarations des douanes, et de Laurence Petit, née à Balazuc, dans le même département. Elle perdit son père de bonne heure, et sa mère ne tarda pas à contracter une nouvelle union avec François Abot, négociant en rouenneries, établi à Lyon.

Le mari et la femme furent traduits ensemble devant la Cour d'assises du département du Rhône, et condamnés pour crime de banqueroute frauduleuse. En conséquence de cet arrêt, Laurence Petit subit cinq années de reclusion dans la maison de détention d'Embrun.

Il parait par une lettre de son frère, saisie avec les effets de Nina, que leur mère était sévèrement jugée par ses propres enfans, et que la jeune fille ne trouvait point en elle cette tendresse providentielle et éclairée des mères, qui sait si bien faire naître et développer dans l'âme d'une jeune fille le sentiment du devoir, l'instinct de la pudeur et le goût des vertus de son sexe. La santé de la fille Nina fut long-temps languissante. Une maladie d'enfance l'a privée de trois doigts de la main droite, et probablement de l'usage de l'œil qu'elle a perdu. Fieschi assure s'être attaché à elle à cause des soins qu'il lui avait prodigués durant une dangereuse maladie, qui avait duré neuf mois. Elle n'avait que quatorze ans quand elle vint à Paris, en 1831, rejoindre sa mère, réputée depuis plusieurs années la femme de Fieschi, qui avait emprunté son nom (car il se faisait souvent appeler Petit); ils vivaient maritalement ensemble, pour parler leur propre langage. Durant un voyage que fit plus tard, à Lyon, Laurence Petit, elle laissa sa fille Nina seule avec Fieschi; à son retour, Laurence Petit prit un logement dans la maison n. 49 de la rue Saint-Victor; la fille Nina demeura avec Fieschi au moulin de Croullebarbe. L'instruction nous apprend encore que, dans un épanchement de confiance, la fille Lassave aurait laissé échapper le déplorable aveu que ses relations avec Fieschi étaient l'ouvrage de sa mère.

Nous avons besoin de vaincre une vive répugnance, ajoute M. le rapporteur, pour vous entretenir de ces circonstances honteuses; si vous n'aviez des devoirs si étroits et des fonctions si rigoureuses à remplir, elles seraient sans doute indignes de vous; mais il faut, dans l'intérêt sacré de la manifestation de la vérité, que vous soyez informés, pour bien connaître les personnes et apprécier leurs témoignages. C'est avec un sentiment de dégoût et de profonde tristesse qu'on arrête ses regards sur l'affligeant spectacle que présente cette partie de la société où fermentent les mauvaises passions, dans l'oubli de toutes les croyances religieuses, de tous les devoirs sociaux, et de tous les liens de famille; car c'est là que, dans l'atmosphère du vice, on voit poindre et germer tous les crimes.

Quand la passion de Fieschi pour la fille Lassave eut éclaté, Laurence Petit fit admettre sa fille à la Salpêtrière; elle y fut reçue comme indigente et infirme, et placée au service de la dame Sornet, marchande mercière. Fieschi continua à lui témoigner un vif attachement; elle passait avec lui et chez lui les journées du dimanche, mais elle n'y demeurait jamais la nuit, parce que la règle de la maison qu'elle habitait voulait qu'elle fût rentrée à neuf heures du soir. Il fournissait à son entretien, et lui donnait souvent quelque argent.

ANNETTE BOCCUIN ET MARGUERITE DAURAT.

Les deux autres femmes qui venaient chez Fieschi sont : Annette Bocquin, ou celle que l'on a désignée sous le nom de *la Brune*, et qui portait habituellement des vêtemens de deuil; et Marguerite Daurat, dite *Agarithe*, ou celle qui portait un chapeau, et que l'on appelait *la Lyonnaise*.

Comme la fille Lassave, Annette Bocquin a dix-neuf ans; elle est lingère de son état, et native de Giron, (Mayenne). Sa mère est une pauvre femme qui file du lin pour le bureau de charité du 11<sup>e</sup> arrondissement. Annette venait travailler à la journée chez Laurence Petit, qui demeurait alors dans la maison n<sup>o</sup> 5, rue du Batoir. La jeune ouvrière y fit connaissance avec Fieschi, qu'on ne désignait que sous le nom de Petit, et qui était cru le mari de la maîtresse du logis.

La fille Bocquin ayant discontinué de travailler chez Laurence Petit, perdit de vue le mari supposé de cette femme; celui-ci d'ailleurs tarda peu à rompre tout commerce avec sa femme prétendue. Ils se quittèrent fort irrités l'un contre l'autre : elle, inconsolable, a-t-elle écrit depuis : *d'avoir pu partager sa couche avec un tel monstre, malheur qui abreuvera de dégoût le reste de sa vie*; lui, convaincu que la conduite perverse de cette femme, et l'abus qu'il l'accusait d'avoir fait de sa confiance, en le dépouillant du fruit de son travail et de ses économies, l'ont précipité dans le crime.

Marguerite Daurat, dite Agarithe, est une raccommodeuse de châles, âgée de 23 ans; elle est née à Tarare (Rhône). Elle est arrivée de Lyon à Paris le 4 juillet, et n'a apporté avec elle que 40 fr. Elle avait connu, à Lyon, Améée Lassave, qui lui a donné une lettre de recommandation pour sa sœur Nina; celle-ci l'a conduite chez Fieschi. En y arrivant, Agarithe fut frappée de ne voir dans son appartement qu'un si petit nombre de meubles. Près de la glace était un poignard dans un fourreau vert, auquel était attaché un cordon de même couleur. Dans une promenade qu'il fit plus tard avec Agarithe, Fieschi lui confia que ce poignard ne le quittait jamais. C'est ce que répètent un grand nombre de témoins entendus dans l'instruction : Fieschi portait ce poignard le jour de l'attentat.

POSITION DE FIESCHI.

Il demeura établi que Fieschi, dont le véritable nom a été découvert le 1<sup>er</sup> août, par la déclaration des femmes Branville et Ramangé, avait cessé de travailler de ses mains quelques semaines avant l'époque fatale. Sans avoir à sa disposition des sommes d'argent considérables, il pouvait toujours suffire à ses besoins, entretenir la fille Nina, nourrir et secourir Annette, et même donner à l'occasion 5 fr. à la fille Daurat; d'ailleurs, Fieschi, uniquement possédé par deux passions, l'amour des femmes et le désir immodéré d'élever son nom, par une voie quelconque, au niveau de cette haute supériorité qu'il croyait être en lui, se montrait sobre et rangé, et manifestait la ferme confiance de ne jamais manquer de fonds, d'avoir en Pepin un fournisseur complaisant, et en Pepin et Morey des amis solides, prêts à l'aider en toute occurrence, comme à prendre soin de sa bonne amie favorite, si, par cas fortuit, elle venait à la perdre.

FAITS RELATIFS A VICTOR BOIREAU.

Le 27 juillet, à onze heures et demie du soir, le commissaire de police Dyonnet écrivit à M. le préfet de police pour l'informer qu'un honnête fabricant, détecteur, père de famille, et qui désirait n'être pas nommé, était venu le trouver à l'Opéra, où son service l'avait appelé, et lui avait révélé que des conjurés préparaient une machine infernale pour attendre le lendemain aux jours du Roi, pendant la revue, sur les boulevards; cette machine devait être placée à la hauteur de l'Ambigu. Cette indication, imparfaitement donnée, fut mal comprise. Il s'agissait de l'ancien Ambigu-Comique; toute la surveillance de l'administration se porta sur les alentours du théâtre qui porte actuellement ce nom. On croyait qu'il s'agissait d'un souterrain pratiqué dans quelque cave avancée sous les boulevards, et où des tonneaux de poudre auraient été introduits.

L'auteur de l'avertissement avait été instruit de ce qu'il rapportait par son fils, commis dans la maison de M. Vernert, fabricant de lampes, dont les magasins et l'atelier sont situés rue Neuve-des-Petits-Champs, 27 et 31. Ce jeune homme avait, à ce qu'on disait, surpris, en quelque sorte, un ouvrier de M. Vernert pendant qu'il recevait la visite de plusieurs conjurés richement vêtus. Après leur départ, cet ouvrier aurait dit à son compagnon : « Prenez garde à vous, vous êtes mort si vous dites un mot ! Je vous bien vous dire d'engager votre père à ne pas aller à la revue. Vous êtes le seul en dehors de la conjuration qui en ayez vent : s'il m'arrive quelque chose, vous périrez de la main des conjurés. »

La machine infernale devait être l'ouvrage d'un forçat évadé ou libéré, très ingénieux, qui y travaillait depuis long-temps.

Aussitôt après avoir reçu ces avis, M. le préfet de police donna les ordres nécessaires pour qu'on recherchât et surveillât l'ouvrier que désignait la lettre du commissaire de police Dyonnet. On ne sut son nom et son adresse que le 28, à huit heures du matin : il se nommait Boireau, et demeurait rue Quincampoix, n<sup>o</sup> 77. Il était sorti à sept heures, portant un chapeau gris; il fut aperçu sur le boulevard des Italiens, vers neuf heures, en compagnie d'un sieur Martinault.

Du témoignage d'Edouard Suireau, le premier auteur de l'avis donné au commissaire de police. Il résulte que Boireau affichait des opinions très républicaines; qu'il avait fait disparaître, dès le samedi 25, son collier de barbe et ses moustaches; que, le lundi 27, il était venu à l'atelier du sieur Vernert, deux heures plus tard que de coutume; qu'il avait paru préoccupé, et n'avait pas travaillé comme à son ordinaire; que, vers deux ou trois heures, et lorsqu'ils s'étaient trouvés seuls ensemble, il avait laissé entendre au témoin, par des demi-confidences, qu'il y aurait probablement du bruit le lendemain, et même une machine infernale sur le passage du Roi; et que, comme Suireau avait désiré savoir en quel lieu, pour que son père qui faisait partie de la garde nationale, ne s'y trouvât point, Boireau lui avait dit : « Ne dépassez pas l'Ambigu; » ce doit être entre l'Ambigu et la place de la Bastille. »

A la suite de cette confidence, celui-ci aurait remis vingt sous à Suireau, en le priant d'acheter pour lui un quarteron de poudre et de le lui remettre dans la journée; Suireau l'aurait promis, et serait allé tout de suite rapporter à son père ce qu'il venait d'apprendre. Le mardi matin, à sept heures, Boireau serait venu demander sa poudre à Suireau; celui-ci, d'après le conseil de son père, lui aurait répondu qu'il la trouverait à sa porte dans une heure; et, en effet, après l'avoir achetée, Suireau aurait déposé chez le portier ce quarteron de poudre à l'adresse de Victor Boireau. Boireau serait revenu le soir, à dix heures, prendre son parapluie qu'il avait laissé à l'atelier, mais n'aurait point réclamé de poudre.

Lesieur Sebire, avocat, qui fait partie, dans la garde nationale, de la même compagnie que le sieur Suireau père, a déclaré que celui-ci lui avait dit, immédiatement après l'événement, ce qu'il en savait avant qu'il fût accompli, et les démarches qu'il avait faites auprès de l'autorité compétente, afin qu'elle pût pourvoir à la sûreté du Roi.

Ce n'était pas la première fois que Victor Boireau était impliqué dans une affaire de ce genre; il a déjà été arrêté, comme prévenu de complot, le 28 février 1834.

Il paraîtrait qu'il avait eu connaissance du coupable projet de Fieschi, puisqu'il avait, à l'avance, désigné le lieu, l'instrument et l'auteur du crime; car, si Fieschi n'était pas un forçat évadé, c'était au moins un condamné libéré.

INTERROGATOIRES DE FIESCHI. — SES MENSONGES.

Le 30 juillet, Fieschi, qui était encore Girard aux yeux des interrogateurs, ne changea point de système; il déclara « qu'il était bien fâché » de ce qu'il avait fait, et qu'il ne l'aurait pas fait s'il n'avait pas bu » un verre d'eau-de-vie dans le café de sa maison; qu'il était très content de n'avoir pas tué le Roi, et que, quand il serait sur l'échafaud, il dirait au Roi des choses qu'aucun autre que lui ne pourrait dire. » Il ajouta : « qu'à l'avenir le Roi pouvait se tenir tranquille; qu'ils y regarderaient à deux fois; que d'ailleurs il ne se trouverait pas facilement un homme comme lui : les complices comme cela sont bien rares. » Mais il refusa d'indiquer qui l'avait poussé au crime, et de désigner ses complices. Il soutint que c'était à lui que la pensée en était venue, » que c'était une idée folâtre; qu'il ne parlerait pas pour obtenir sa grâce, mais qu'il y viendrait pour être utile; qu'il avait des sentimens patriotiques, quoiqu'il eût commis un grand crime; que « si, pour l'espoir de sauver sa vie, il faisait des victimes dans ses amis, » ce serait un crime plus horrible que celui qu'il avait commis; que s'il avait dit qu'il avait des complices, il ne pouvait rien affirmer; qu'il avait agi comme un homme égaré, qui donne un coup de hache à un autre homme qui est devant lui; enfin, qu'il ne nommerait personne. » Il ajoutait qu'il était sûr de sa condamnation.

Au reste, il affirma qu'il était seul dans sa chambre au moment de l'attentat, et qu'il ne connaissait ni Boireau, ni Baraton; mais loin de démentir sa première fable, il la confirma. Il laissa entendre, et dit même explicitement, qu'il était de Lodève, qu'il y avait sa femme, qu'il était malheureux d'avoir des enfans, et que ses enfans étaient bien malheureux d'avoir un père comme cela; qu'au reste, ils avaient des métiers, et que quand son affaire serait faite ils travailleraient aux draps à Lodève.

Quel spectacle, que celui d'un homme couvert de profondes et cruelles blessures, gisant sur un lit de douleur, sous les voûtes sombres et imposantes de la Conciergerie, luttant contre les convulsions d'une vive souffrance, le glaive de la loi suspendu sur sa tête, et feignant une affliction qu'il n'éprouvait pas, pour exciter la compassion de ses juges, et, en leur donnant le change, se jouer doublement de la vérité!

Le 31 juillet, nouvel interrogatoire. Le même système de dénégation continue. Il nie avoir acheté les canons de fusil chez Bury; il affirme les avoir trouvés de côté et d'autre; toute question l'importune. « Il ne m'est dû que la mort, dit-il; je ne puis nommer personne; faites-moi juger bien vite; vous verrez ma loyauté et si je sais tenir un serment. »

ENTREVUE DE FIESCHI AVEC M. LAVOCAT.

« Vous vous souvenez, Messieurs, qu'en procédant à la recherche de la malle, on avait recueilli le 1<sup>er</sup> août deux déclarations desquelles il résultait que Girard avait été connu sous le nom de Fieschi, et que le demeure au moulin de Croullebarbe. L'inspecteur général des prisons, en faisant sa visite à la Conciergerie, reconnut effectivement en lui, le même jour, un individu nommé Joseph Fieschi. »

Ce fonctionnaire désigna plusieurs personnes qui pouvaient également le reconnaître, et entre autres, M. Lavocat, membre de la Chambre des députés, lieutenant-colonel de la 12<sup>e</sup> légion de la garde nationale de Paris, et directeur de la manufacture royale des Gobelins; c'était à lui qu'il était réservé de changer les dispositions de l'inculpé, de vaincre son obstination et de triompher de son silence.

On ne perdit pas un instant; et, le 2 août, M. Lavocat fut introduit auprès du lit de Girard, en présence d'un juge d'instruction. Il l'appela du nom de Fieschi; Girard simula d'abord la surprise et feignit ne pas savoir qui lui parlait; il lui demanda même, avec une naïveté apparente, s'il était de Lodève. M. Lavocat, rappelant alors à Fieschi l'intérêt qu'il lui avait autrefois témoigné, se plaignit d'être méconnu au moment où il lui donnait une nouvelle et si sensible preuve de cet ancien intérêt. A ce reproche, Girard fut saisi d'une violente agitation; il éclata en sanglots et fondit en larmes. Le souvenir d'une époque de sa vie où il avait joui de l'estime d'hommes honorables brisa son cœur; il convint qu'il reconnaissait M. Lavocat. Interrogé alors sur son véritable nom, il se contenta de répondre : *Il le sait bien, lui*. La certitude consolante de n'être pas renié par tous ceux qui l'avaient connu en des jours meilleurs, malgré l'horreur qu'inspirait son crime et l'état d'abjection où il était descendu par sa faute, amolli son caractère et le disposa à plus d'ouverture et de franchise; touché de la visite de M. Lavocat, il annonça l'intention de parler devant lui avec sincérité.

ORIGINE DES RELATIONS ENTRE FIESCHI ET M. LAVOCAT.

Pour s'expliquer l'ascendant exercé par M. Lavocat sur Fieschi, et pour faire connaître Fieschi tout entier, il convient de retracer brièvement les circonstances qui les rapprochèrent l'un de l'autre. Après 1830, un portion de terrain dépendant de l'établissement des Gobelins fut cédée à la ville de Paris pour l'élargissement de la rue St-Hippolyte, et pour faciliter la canalisation de la Bièvre; par suite de cette cession, on dut construire dans l'enclos des Gobelins deux ponts et un barrage.

Fieschi était alors surveillant de la rivière de Bièvre et gardien du moulin de Croullebarbe, appartenant à la ville de Paris; il y avait été placé par M. Emery, ingénieur en chef de la ville, et sous les ordres de M. Caunes, ancien professeur de mathématiques au lycée de Reims, sous lequel M. Lavocat avait étudié.

Les travaux que nous venons d'indiquer donnaient occasion à Fieschi de venir très souvent, soit avec M. Emery, soit avec M. Caunes, chez le directeur de la manufacture des Gobelins. En 1832, M. Caunes, ayant été vivement atteint du choléra, se fit porter chez Fieschi, pour lequel il

avait pris une grande confiance; ce dernier l'installa dans sa propre chambre et lui prodigua les soins les plus affectueux et les plus attentifs. Une somme assez considérable fut remise à la discrétion de Fieschi; il en usa avec épargne et discernement pour les besoins du malade et rendit de sa gestion un compte exact et fidèle. A la même époque, le frère de M. Lavocat fut frappé de la même maladie : comme il ne pouvait être convenablement soigné dans une maison que l'on s'occupait de reconstruire presque en entier, il se fit porter dans une maison de santé; Fieschi offrit d'aller le soigner, et lui fit en effet plusieurs visites. L'acapacité de Fieschi avait fait concevoir à M. Lavocat des impressions favorables : une telle conduite devait les accroître. Les poursuites pour délits politiques, dont il prétendait avoir été la victime dans les premiers temps de la restauration, sa position d'employé de la ville de Paris, les noms des hommes dont il assurait avoir été connu, tels que MM. Didier (de Grenoble), Vivien, Baude, le général Franceschetti, ajoutèrent encore à l'intérêt que lui portait M. Lavocat; et, sur sa demande, plusieurs secours furent accordés à Fieschi. Dès cet instant celui-ci lui voua, pour parler son langage, une protection de Corse.

Fieschi était assez avant dans plusieurs sociétés républicaines, mais il était par-dessus tout fanatique de l'empereur; pour le ramener à des opinions conformes à l'ordre de choses actuel, M. Lavocat lui fit observer que l'empereur n'avait jamais aimé les républicains, et qu'ils avaient été la cause de sa chute : Aussitôt il les prit, disait-il, en horreur, et ne resta dans leurs rangs que pour savoir ce qu'ils méditaient. A chaque émeute, Fieschi était toujours un des premiers à venir offrir ses services à M. Lavocat, qui, plusieurs fois, l'envoya reconnaître la position et le nombre des révoltés, mission périlleuse dont il s'acquittait avec zèle, intelligence et intrépidité. Souvent il donna des renseignements utiles à M. Lavocat, pour sa sûreté personnelle; plusieurs fois il l'informa que, dans certains clubs, on avait manifesté l'intention d'attenter à sa vie.

Fieschi aurait eu l'ambition d'être employé en première ligne dans la police politique; car, se disant désormais également hostile aux carlistes et aux républicains, depuis que M. Lavocat l'avait éclairé sur l'éloignement réciproque de l'empereur pour les républicains et des républicains pour l'empereur, à l'entendre, il ne connaissait que Louis-Philippe, et il exprimait le désir de le servir d'une manière efficace. Il aurait voulu être envoyé en Vendée ou en Italie, et il prétendait pouvoir y rendre de grands services, à cause des relations qu'avait sa femme, qui, selon lui, recevait une pension de quelques carlistes puissants, et pouvait aisément se mettre en rapport avec tout le parti. M. Lavocat, car c'est lui qui a fait connaître tous ces détails, ne voulant pas se mêler de police, résista à toutes les instances de Fieschi, et refusa, quoiqu'il ne doutât nullement de sa bonne foi, de le mettre en rapport avec le préfet de police. Ce fut seulement après les premiers mois de 1834 que M. Lavocat apprit que Fieschi l'avait trompé. Il sut alors qu'il avait usurpé le titre de condamné politique en forgeant de faux certificats, que la justice le poursuivait et qu'il avait prît la fuite; depuis ce moment il ne le revit plus.

BIOGRAPHIE DE FIESCHI DEPUIS SA NAISSANCE JUSQU'AU JOUR DE L'ATTENTAT.

Il existe à Vico, en Corse, ou dans les environs de ce bourg, deux familles d'origine italienne, venues de Rome ou de Gènes, mais établies dans l'île de temps immémorial : l'une porte le nom de Fieschi, l'autre celui de Guelfi; ces familles se sont plusieurs fois alliées. Joseph Fieschi appartient à la famille Guelfi; son grand-père, Ignace Guelfi, épousa d'abord Marie Fieschi, dont il eut trois enfants; savoir : Jean-Antoine, Louis et Marie-Anne; il se maria une seconde fois; quatre fils naquirent de cette seconde union, et deux d'entre eux ont laissé de nombreux descendants. La partie de l'instruction faite en Corse a donné sur cette famille les détails généalogiques les plus circonstanciés, mais qui seraient ici sans intérêt.

Il suffit de savoir que Louis, dit Petusseco, fils d'Ignace Guelfi, berger de profession, domicilié à Renno, canton de Vico, se maria deux fois. Il eut de sa première femme, Lucie Gentile, de la commune de Rapalle, trois enfants, savoir : deux fils et une fille. Ses fils furent nommés, l'un Jacques-Toussaint, et l'autre Joseph (c'est l'auteur de l'attentat); la fille eut nom Marie. Après la mort de Lucie Gentile, Louis épousa Xavière Casalta, de laquelle il n'eut qu'un seul enfant, sourd et muet, nommé Antoine.

On ignore par quel motif Louis Guelfi dit Petusseco, quitta le nom de son père pour prendre celui de sa mère ? ce qui est certain, c'est qu'il se fit appeler Fieschi. Par arrêt de la Cour de justice criminelle du département du Golo, il fut condamné, le 30 thermidor an XII, à six ans de détention avec exposition, pour s'être rendu coupable d'un vol de nuit, en faisant partie d'une bande qui ravageait plus particulièrement la ville de Bastia et ses environs, et qui s'était rendue fameuse, en Corse sous le nom du brigand Martin Pietri, son chef.

Jérôme Fieschi, son cousin-germain, fut condamné avec lui. Louis Fieschi a subi sa peine dans la maison de reclusion d'Embrun; il y est décédé le 8 mars 1808.

Jacques-Toussaint Fieschi est mort sous les drapeaux, durant les guerres de l'empire. Marie est veuve de Joseph Ristorcelli, laboureur; elle est âgée de 48 ans et habite, depuis son mariage, la commune de Biguglia, canton de Borgo, arrondissement de Bastia. Elle n'entretenait aucune relation avec son frère Joseph, et n'avait plus entendu parler de lui depuis qu'il avait quitté la Corse pour n'y plus retourner : sans que personne le lui eût écrit, elle croyait qu'il était mort lors de l'invasion du choléra à Paris. Le sourd-muet Antoine résida à Murato, canton de Bivineo.

M. Dominique Fieschi, curé à la Cour-Neuve, près Saint-Denis, entendu comme témoin dans la procédure, est Corse comme l'inculpé, qu'il a eu occasion de voir à Paris et de secourir, et dont il a concouru à établir l'identité; mais il n'appartient pas à la même famille.

Joseph Fieschi a été baptisé à Murato, le 3 décembre 1790, sous les noms de Joseph-Marie; l'extrait baptismal ne porte point la date de sa naissance; ses parents y sont seulement nommés Louis et Lucie, l'usage étant alors en Corse de ne désigner les personnes dans de tels actes que par leurs prénoms; le procureur-général près la Cour royale de Bastia dit même, dans une de ses lettres, qu'à cette époque un grand nombre d'habitans n'avaient pas encore de nom patronymique.

Tant qu'il demeura en Corse, Joseph fut berger comme l'avait été son père. A l'âge de dix-huit ans, le 15 août 1808 (c'est par erreur sans doute qu'il a dit qu'il n'avait alors que 13 ou 14 ans); il s'engagea volontairement, selon lui, dans un bataillon qui allait en Toscane, au service de la grande-duchesse Elisa-Napoléon, et dans le régiment corse, selon le ministre de la guerre; il s'embarqua à Bastia, et il débarqua à Livourne. La troupe dont il faisait partie fut envoyée à Naples, et y fut incorporée dans la légion corse.

Fieschi a fait la campagne de Russie. C'est en Pologne, à la fin de 1812, qu'il fit connaissance avec M. le comte Gustave de Damas, alors aide-de-camp de M. le maréchal duc de Dalmatie. Fieschi était, à cette époque, sergent dans un régiment que commandait le général Franceschetti. Il déclare que, dans une affaire qui eut lieu à Polosk, pendant la retraite de Russie, il fit, sous les ordres de M. Gustave de Damas, une action vigoureuse dont il paraîtrait que cet officier n'a jamais perdu le souvenir. La légion dans laquelle servait Fieschi fut cédée plus tard au roi de Naples; il passa au service le 14 avril 1813. Il s'y fit distinguer par une adresse et une subtilité remarquables. Un certain esprit d'intrigue et une grande hardiesse d'exécution le caractérisaient. C'était à Fieschi qu'on recourait, dit-on de ses compagnons d'armes, quand il y avait quelques prouesses à faire ou quelques méches à élever.

Le corps dont il faisait partie ayant été licencié à Ancône en 1814, après la paix, Fieschi reçut son congé à Macerata le 1<sup>er</sup> août. Aucun étranger ne pouvant être conservé dans l'armée du roi de Naples, s'il ne se faisait naturaliser sujet napolitain, Fieschi revint en Corse le 8 septembre. Il entra dans un corps nommé le régiment provincial corse, que l'on composait alors, dans cette île, de tous les militaires qui se trouvaient dans une position analogue à celle de Fieschi.

Au mois de janvier 1815, Fieschi était sergent dans ce régiment, que commandait le colonel Monneret. Il était décoré de l'ordre royal des Deux-Siciles. Lorsque l'empereur Napoléon revint de l'île d'Elbe, Fieschi fut commandé pour aller en détachement aux environs de Cervioni. Le bruit courut que, dans l'incendie de la maison de M<sup>me</sup> Cervioni, veuve du général de ce nom, il s'était emparé d'un peigne de grand valeur qu'il avait vendu pour une centaine de francs. Fieschi demeura dans le

même régiment jusqu'après les cent jours; à cette époque ce corps fut dissout. Dans le même temps, M. le comte Gustave de Damas, poursuivi en France à cause de son dévouement à l'Empereur, se réfugia en Corse; Fieschi eut occasion de le voir, et ses parens purent l'obliger. Le roi Joachim Murat était aussi venu chercher un asile en cette île : il s'efforça de rallier autour de lui quelques soldats. Le général Franceschetti, après lui avoir donné l'hospitalité, se dévoua à sa cause : Fieschi suivit son ancien colonel; ils firent voile ensemble le 28 septembre pour la Calabre.

On sait la sanglante catastrophe qui termina cette aventureuse expédition. A une époque où tout semblait commander aux arbitres du monde de fortifier le principe monarchique, en consacrant plus que jamais l'inviolabilité des personnes royales, et de conserver au moins à la royauté ses droits imprescriptibles, lorsqu'on ne pouvait lui rendre tant de prestiges évanouis, un brave guerrier que presque tous les souverains de l'Europe avaient salué du nom de frère, subissait une condamnation capitale, au lieu même où il avait porté la couronne! Triste et funeste exemple qu'il n'aurait pas fallu donner aux nations!

Fieschi fut fait prisonnier avec les débris de la petite armée du roi Joachim. Généraux, officiers, soldats, ils avaient tous été pris les armes à la main : on les considérait comme des rebelles; ils furent tous condamnés à mort. Ferdinand IV se refusa à l'exécution de cette rigoureuse condamnation; il ordonna qu'elle serait regardée comme non avenue à l'égard des soldats français qui faisaient partie de l'expédition; ils furent mis à la disposition du roi de France.

Après avoir relâché à Livourne, Fieschi et ses compagnons d'infortune touchèrent à Saint-Florent, en Corse, et de là furent conduits au fort la Malgue, à Toulon. Le général Franceschetti et les officiers français qui l'avaient accompagné furent mis en jugement et acquittés à Draguignan; les soldats qui avaient fait partie de l'expédition recouvrèrent leur liberté. Alors Fieschi retourna en Corse, au hameau de Nera, pour y revoir ses nombreux parens. Il y fut précédé par une assez mauvaise réputation. Un de ses cousins-germains se plaignit d'avoir été trompé par lui, et toute la famille atteste cette circonstance. Il aurait vendu à cette époque, à Quiricus Guelfi, boucher à Vico, et à Antoine Simon, son frère, un mulet volé à Ajaccio : dix-huit gros écus lui furent comptés pour prix de cette vente; mais quelque temps après, le véritable propriétaire ayant revendiqué son mulet, les frères Guelfi se virent contraints de le restituer sans indemnité. Indigné de cette mauvaise action, à dater de cette époque, ils ne regardèrent plus Fieschi comme leur parent. Toutefois, la puissance de ces liens de famille qu'il venait de relâcher, par sa mauvaise conduite, le préserva de toute poursuite judiciaire. Il se retira, à ce que disent ses parens, dans l'ancienne province de Nebbio.

Peu de temps après, il fut arrêté près de Bastia, comme prévenu d'avoir volé, le 17 décembre 1815, dans un enclos situé dans le territoire de Murato, un bœuf appartenant à Mathieu Murati, habitant de la même commune; de l'avoir vendu sous un faux nom; d'avoir en outre imité et falsifié l'écriture et la signature du maire de la commune d'Olonetta, canton de Tuda; d'avoir contrefait le sceau de cette commune, et de s'être servi de ces pièces fausses.

Le faux en écriture authentique ne fut pas prouvé; Fieschi ne fut déclaré coupable que de vol dans les champs, de faux en écriture privée, et de fabrication et contrefaçon du sceau d'une mairie; il fut en conséquence, par arrêt de la Cour de justice criminelle du département de la Corse, en date du 28 août 1816, condamné à dix ans de reclusion et à l'exposition.

Interrogé sur cette circonstance de sa vie, voici comment Fieschi a essayé de l'expliquer. Quand il était rentré en Corse, il ignorait la rigueur des lois; il avait voulu se payer par ses mains avec son beau-frère, et il lui avait volé un bœuf. Très lié avec le neveu du maire, il avait confié à son ami qu'il avait besoin d'argent pour partir, et afin qu'il pût s'en procurer sans danger, celui-ci lui avait fait avoir le sceau de son oncle, pour qu'il pût l'apposer sur un certificat attestant que le bœuf volé appartenait à Fieschi. A la vérité, il timbra le certificat, mais il se garda bien d'y mettre le nom du maire; il le signa d'un nom en l'air, dont il ne se souvient plus, et c'est à cette circonstance qu'il doit de n'avoir point été condamné aux fers. Il a ajouté qu'il avait alors 19 ou 20 ans, et que sa conduite, depuis ce temps-là, a prouvé qu'il n'était point noyé dans le vice.

Ces explications cadrent mal avec les faits constatés par l'arrêt ou connus par l'instruction. Son propre récit induit à penser qu'il était plus instruit de la rigueur des lois qu'il ne le prétend, puisqu'il eut soin de ne pas contrefaire la signature d'un fonctionnaire public, pour éviter l'application des peines graves dont le Code punit le faux en écriture authentique; et il paraît certain qu'étant né en 1790, il était, en 1815, âgé de 25 ans.

L'arrêt fut exécuté, et Fieschi fut transféré dans la maison de reclusion d'Embrun, pour y subir sa peine; son érou sur les registres de cette prison est à la date du 10 novembre 1816. Il s'y fit remarquer par son intelligence, et, au bout de deux ans, il capta la confiance des entrepreneurs du service, qui établirent contre-maître de l'atelier des draperies. A ce titre, il était admis à circuler librement dans toute la maison. Durant la dernière année qu'il y demeura, il devint chef de cuisine de l'infirmerie. Il parlait souvent de son attachement à l'empereur, et se vantait sans cesse des services qu'il avait rendus à la cause impériale. Ceux qui avaient étudié son caractère le représentaient comme un homme opiniâtre, fier, orgueilleux, fort accessible à la flatterie, entreprenant, intéressé, et peu susceptible d'un dévouement fanatique. Pendant le temps qu'a duré sa détention, la conduite de Fieschi a été bonne, il paraît n'avoir encouru d'autres punitions que celles qui lui ont été infligées à cause des relations qu'il savait entretenir, malgré la vigilance des gardiens, avec Laurence Petit, veuve Lassave, femme Abot, alors détenue comme lui, et condamnée à cinq ans de reclusion.

Fieschi fut mis en liberté après l'expiration de sa peine, le 2 septembre 1826. Il partit d'Embrun pour se rendre à Vienne et y travailler de son état. Il faut cependant qu'il y soit demeuré bien peu de temps, puisqu'après avoir travaillé environ deux mois dans la fabrique de Villeneuve, près Lodève, il en sortit le 29 novembre 1826.

Fieschi fut renvoyé de cette manufacture parce qu'on avait appris qu'il était sorti de la maison centrale de détention d'Embrun. Il se fit remarquer de ses camarades par l'ostentation de sa passion pour une femme, qu'il disait se nommer Emilie, dont il montrait des lettres et le portrait qu'il ne quittait jamais. Il disait qu'elle était recluse pour l'amour de lui, et qu'il n'avait jamais pu la voir qu'à travers les grilles et les barreaux. C'était évidemment une allusion à ses relations avec Laurence Petit, qu'il déguisait sous plusieurs noms, comme il sut plus tard se déguiser lui-même.

Ouvrier peu laborieux, il raisonnait très pertinemment et d'une manière supérieure à sa condition, écrivait avec facilité, et se montrait chaud partisan de Napoléon, dont il parlait toujours avec enthousiasme, mais sans haine pour la maison de Bourbon. En partant de Villeneuve, il y laissa des dettes; il passa quelques jours à Clermont, près Lodève, et de là il alla travailler à Lodève même. Il paraît que, le 28 décembre 1826, il était employé, comme fabricant de peignes, dans la manufacture de draps de MM. Vitalis et Lagure. Là aussi il parlait de ses amours. Une jeune personne, qu'il nommait Rosalie, et qu'il disait enfermée dans un couvent, en était l'objet. Il se déclarait napoléoniste et se prononçait fortement contre la dynastie régnante. Il quitta vers le 15 mars 1827 la ville de Lodève, pour se rendre à Sainte-Colombe (Rhône); il partit sans avoir payé son aubergiste.

Le 15 avril suivant, M. le préfet du département du Rhône apprit par M. le directeur de la police que le nommé Joseph Fieschi, condamné libéré, était autorisé à venir résider à Sainte-Colombe. En l'avertissant que Fieschi n'était pas assujéti à la surveillance de la haute police, le directeur de la police prescrivait au préfet, par mesure de précaution, de veiller attentivement sur la conduite de ce condamné libéré, qui paraissait fort suspect sous le rapport politique. Fieschi arriva en effet à Sainte-Colombe dans les premiers jours du mois de mai, muni d'un passeport délivré à la mairie de Montpellier le 24 avril précédent; il était désigné, dans ce passeport, comme tisserand de drap, natif de Biguglia en Corse, et demeurant à Lodève.

Ne trouvant pas d'occupation à Sainte-Colombe, il se rendit sans autorisation à Vienne (Isère), qui n'est séparé de Sainte-Colombe que par le Rhône. Le 14 mai, il était dans cette ville, ainsi que le constate un li-

vret qui lui a été délivré le même jour à la mairie de Vienne. Il y fut employé dans la fabrique de draps de M. Romiguière; mais n'ayant pu justifier de l'autorisation de résider en cette ville, il fut obligé de retourner à Sainte-Colombe. Peu de temps après, il revint à Vienne, et travailla successivement dans les fabriques de draps de M. Chapt et M. Anselme. Il quitta furtivement ce dernier, chez lequel il avait travaillé quatre mois, sans lui rembourser une somme de 24 fr. dont l'avance lui avait été faite.

Il demeura successivement à Vaise, à Givors, à Villeurbanne, à Caluire, et en 1830 on le retrouve à Lyon, où il fut employé pendant deux mois et demi environ, dans une fabrique de toile que montait un sieur Fernery, qui le congédia, parce qu'il s'était engagé à faire par jour sept ou huit aunes de toile, et qu'il n'en faisait pas deux aunes et demie. M. le préfet du Rhône certifie que Fieschi n'a quitté la ville de Lyon qu'en novembre ou décembre de la même année. Fieschi a déclaré qu'il avait rencontré à Lyon, à la fin d'août, M. Gustave de Damas qui l'avait engagé à partir pour Paris, où il devait se rendre aussi. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer Fieschi. C'est alors qu'il vint s'établir à Paris; il y arriva le 8 ou le 14 septembre.

En 1830, l'époque n'est pas certaine, Fieschi se présenta au sergent-major de la 1<sup>re</sup> compagnie des sous-officiers sédentaires. Il était porteur d'un ordre du commandant de la place, pour être reçu en subsistance dans la compagnie, et de diverses pièces qui prouvaient qu'il avait été sous-officier dans les troupes napolitaines. A l'inspection générale, on lui proposa d'entrer dans un régiment avec le grade de sergent; il refusa; il voulait être sous-lieutenant. Il avait d'ailleurs trouvé à Paris le général Franceschetti, son ancien compagnon d'armes et d'infortune, et celui-ci l'avait honorablement aidé de sa bourse et de son crédit. Il paraît qu'il le fit admettre dans la compagnie des vétérans employée à la garde de la maison de détention de Poissy. Fieschi se plaignit d'être à Poissy, loin de toutes ressources, et hors d'état d'utiliser son industrie; il voulait venir à Paris. Un huissier du cabinet du Roi, ancien militaire lui-même, prit intérêt à la position d'un ancien militaire, son compatriote, qui, de plus, se présentait comme un de ces condamnés politiques que l'on admettait à cette époque, non seulement à réclamer des indemnités, mais des récompenses. Il recommanda Fieschi à un de ses amis qui connaissait M. le général Pelet; et ce fut, chose remarquable! à la demande de ce général, qui devait être un jour une de ses victimes, que Fieschi obtint d'être incorporé dans la 3<sup>e</sup> compagnie de sous-officiers sédentaires, en garnison à Paris.

François Abot étant mort le 20 janvier 1830, Laurence Petit vint à Paris demander une pension à l'administration des douanes, en qualité de veuve du sieur Lassave; elle ne put l'obtenir, mais elle trouva Fieschi. Ils se réunirent. C'est alors qu'elle s'abassa jusqu'à lui pour l'élever jusqu'à elle : nous empruntons ses propres expressions. A la fin de 1830, ils étaient concierges de la maison n<sup>o</sup> 7, dans la rue de Buffon, près du Jardin du Roi.

M. Caunes, ingénieur des ponts et chaussées, inspecteur de l'assainissement et des travaux de canalisation de la Bièvre, vint se loger dans cette maison avec ses bureaux. Fieschi et la veuve Abot parvinrent à se faire employer tous deux à son service. La ville de Paris avait acheté en 1827, pour faciliter la canalisation de la Bièvre, les quatre moulins situés sur cette rivière et construits *intra-muros*. Il était devenu nécessaire de constituer deux gardiens, tant pour la conservation des objets mobiliers que ces usines renfermaient, que pour en manœuvrer les vannes, lors du passage du flot qui s'échappait des moulins supérieurs. Une de ces places de gardien, celle du moulin de Croullebarbe, étant venue à vaquer en 1831, à la demande et sur la recommandation du général Franceschetti, M. Caunes en pourvut Fieschi le 7 novembre.

Le 21 septembre 1830, une décision du ministre de la guerre l'avait admis à la solde de sous-lieutenant d'état-major, sans accessoires; il a touché cette solde jusqu'au 3 février 1831, et il n'avait été rayé du contrôle des subsistans dans la 1<sup>re</sup> compagnie des sous-officiers sédentaires que le 20 janvier de cette même année. Par décision ministérielle du 28 du même mois, il devait être incorporé, en qualité de sous-officier dans le 61<sup>e</sup> régiment de ligne, et cette décision, qui n'a jamais été exécutée, n'a cependant été révoquée que le 8 août 1834.

Abusant des circonstances antérieures de sa vie et de la condamnation qu'il avait subie, pour s'en faire un titre, Fieschi racontait aux uns qu'il avait été condamné à mort pour crime politique, et gracié après une longue détention; aux autres, qu'il avait joué un rôle en 1816 dans la conspiration de Didier, près de Grenoble, et qu'après avoir enduré les plus rudes épreuves pour être amené à vendre la mèche, comme il le disait, on lui avait fait souffrir les plus cruels traitements pour prix du silence qu'il avait gardé; il eut recours alors au même procédé qui lui avait si mal réussi en Corse, quinze ans auparavant.

Une ordonnance, rendue par la chambre du conseil du Tribunal de la Seine, constate que, le 24 octobre 1831, il avait adressé à la commission des condamnés politiques une pétition dans laquelle il exposait que, s'étant trouvé enveloppé dans la conspiration de Grenoble en 1816, il avait été condamné par la Cour d'assises de Draguignan à la peine capitale; que cette peine avait été commuée, et qu'il avait en conséquence subi dix années de reclusion dans la prison d'Embrun. A l'appui de ses assertions, il produisit deux copies de certificats, énonçant que sa détention avait pour unique cause des délits politiques. On peut considérer comme certain que les originaux de ces certificats n'ont jamais existé. Cependant ils paraissent avoir procuré à leur auteur une pension de 550 fr.

Fieschi ne négligeait aucun moyen d'améliorer sa position; il obtint, d'après son propre aveu, par l'entremise de M. Chauvin, d'être compris au nombre des porteurs du journal *la Révolution*, ce qui lui assurait une rétribution de 30 à 40 sous par jour. Fieschi, qui faisait profession d'un dévouement exalté pour l'empereur Napoléon, s'était attaché à M. Chauvin, parce que celui-ci avait suivi son héros à Ste-Hélène.

Au journal *la Révolution*, Fieschi, se lia avec l'ancien chef d'escadron Lennox, sous les auspices duquel la publication de cette feuille périodique avait été entreprise, et il fut dénoncé à M. le président du Conseil et à M. le ministre de la guerre, comme facilitant les intelligences que MM. Lennox et Gustave de Damas cherchaient à nouer dans les régimens de la garnison de Paris, afin d'y propager l'esprit d'insurrection et de révolte qui venait de se manifester si malheureusement à Tarascon.

Dans le même temps, un autre Corse, le sieur Giacobbi, ancien procureur du Roi à Calvi, qui avait été signalé à la police comme s'étant jeté dans le parti jésuitique avant la révolution, fonda à Paris, en 1831, la société des Amis de l'Égalité, et en devint le président. On assure que Fieschi fut admis dans cette société politique, ainsi que dans plusieurs autres sociétés populaires. Le sieur Giacobbi nie que Fieschi ait jamais été membre de cette société.

A cette même époque, Fieschi eut quelques rapports avec le préfet de police de Paris, M. Baude. Il paraît que M. le préfet de police avait conçu le projet de diriger sur Alger un grand nombre d'hommes dont la présence pouvait troubler l'ordre public à Paris. Ce projet reçut de la publicité; M. Gustave de Damas, qui habitait alors le département de la Loire, écrivit à M. Baude pour lui demander à être employé dans cette opération; il vint à Paris pour avoir son appui. Dans un de ses entretiens avec M. le préfet de police, M. Gustave de Damas lui parla d'un homme qui lui était dévoué, dont l'intelligence, le sang-froid et l'adresse pouvaient être fort utiles. M. Baude n'hésita pas, sur un tel éloge, à remettre à M. Gustave de Damas un billet, à l'aide duquel cet homme pût parvenir jusqu'à lui. Cet homme était Fieschi; il se présentait dans un état misérable; il parla de la condamnation qu'il avait subie pour délit politique; il dit qu'il y avait dans cette affaire un peu de vengeance; ce qui, à cause des meurs de son pays, atténuait le caractère de gravité des actes de violence auxquels il pouvait s'être livré. M. Baude ne tarda pas à se convaincre que Fieschi avait une grande valeur pour certaines expéditions.

Il l'employa après lui avoir donné quelques directions. Paris était alors fort agité; des désordres graves se succédaient; le sang avait coulé. Fieschi bravait les plus grands dangers pour rapporter des renseignements exacts. Son amour-propre, exalté par la confiance qu'on lui témoignait, le pénétrait d'une vive reconnaissance pour les rapports directs qu'il avait avec M. le préfet de police, et qui n'étaient connus que

(Voir le supplément.)

de celui-ci et de son secrétaire intime, Fieschi a parlé lui-même de ses rapports avec M. Baude; il paraît que ce magistrat l'avait chargé de surveiller quelques sociétés politiques qui voulaient, dit Fieschi, renverser à droite et à gauche. Il se vante d'avoir rendu de notables services, surtout à l'occasion du pillage et de la destruction de l'Archevêché. Quand M. Baude quitta la préfecture de police, Fieschi vint le trouver et lui dit : « Je suis Corse; je suis fier; je ne suis pas fait pour être un instrument ordinaire de la police, et je n'y retournerai pas. »

Après que la Chambre des députés eut adopté la proposition faite par M. Baude d'accorder des secours aux condamnés politiques, Fieschi vint le voir et le pria de s'intéresser à lui, pour le faire participer à ces secours. M. Baude le recommanda à M. Didier, alors secrétaire-général du ministère de l'intérieur; à M. Teste, membre de la commission de répartition des secours, et à quelques autres personnes. A l'aide de ces recommandations, il obtint une allocation de 30 à 40 francs par mois.

Il paraît qu'à l'époque des déplorables journées des 5 et 6 juin, Fieschi fut violemment tenté de se jeter parmi les révoltés et de prendre un fusil comme les autres. Le témoin qui rapporte ce fait l'explique facilement par ce propos que Fieschi lui avait tenu : *Les Français sont les des rois; mais il se contenta de lui dire, car il passa la soirée du 5 juin et la nuit qui la suivit chez M. Caunes; soit qu'il pensât, comme on assure qu'il l'a dit depuis, que le moment n'était pas encore venu, soit que la crainte de perdre son emploi ou quelque autre obstacle l'arrêtât, car M. Caunes affirme l'avoir retenu plusieurs fois au moment où son caractère inquiet et hasardeux l'entraînait dans les émeutes. Cette disposition paraît naturelle dans un homme qui disait à Gaudio : « Quelque chose me dit que je passerai à la postérité », et qui, selon M. Baude, était profondément ulcéré contre l'état de la société.*

On le voit exercer sa profession de tisserand pendant les instans qu'il déroba à ses fonctions de gardien : il avait acheté à cet effet un métier et un équipage de tissage. Dans les trois derniers mois de cette même année 1832, il s'engagea à faire pour le sieur Ferret, marchand de molleton, une chaîne d'environ cent aunes de cette étoffe. C'est au neveu de celui-ci qu'il disait, en lui montrant des cicatrices que les fers qu'il avait portés avaient laissées à ses jambes : « Si jamais vous avez des enfans, tâchez qu'ils n'aient point de fanatisme politique. » Il trouvait encore le temps de faire des commissions dans ses momens perdus, et même de donner des leçons au gymnase militaire, où il était instructeur des exercices à la baïonnette. Le 28 septembre, son congé de libération du service militaire lui ayant été expédié, il dut quitter la compagnie des sous-officiers sédentaires, dans laquelle il était encore incorporé, quoiqu'il n'y fût plus de service et qu'il payât pour s'y faire remplacer. Il paraît que l'expédition de ce congé fut provoquée par le capitaine de la compagnie, à cause des opinions républicaines que Fieschi manifestait, et probablement aussi à cause de son absence constante du corps.

En 1834, M. Caunes eut besoin d'un chef d'atelier pour le dégravellement de l'aqueduc d'Arcueil; il choisit Fieschi. Chargé de diriger une douzaine d'ouvriers, il le fit avec tant d'activité et d'intelligence, qu'ils exécutèrent sous ses ordres l'opération dont ils étaient chargés, sur 4,000 mètres d'étendue, moyennant la même somme environ qu'il avait à peine suffi, l'année précédente, au dégravellement d'une étendue de 1,200 mètres. Mais, vers la fin du travail, M. Caunes fut averti que son chef d'atelier n'acquittait pas exactement les dépenses qu'il était chargé de solder, et qu'il détournait les deniers destinés à leur paiement. Il vérifia le fait et l'ayant trouvé exact, il en témoigna une vive indignation à Fieschi; celui-ci convint qu'il avait joué et qu'il avait perdu, non-seulement l'argent qui lui avait été confié, mais une plus forte somme. M. Caunes n'ayant point admis cette excuse comme valable, Fieschi leva le poing et lui dit : « J'ai perdu l'honneur près de vous; il ne me reste qu'à me détruire; je vous quitte, vous ne me verrez plus. »

Il paraît que Fieschi s'était lassé des habitudes paisibles d'une vie rangée; et qu'il subissait les tristes et ordinaires conséquences de l'union désordonnée qu'il avait contractée. Au commencement de cette année, la fille Nina avait dû quitter le domicile commun de sa mère et de Fieschi, pour entrer à la Salpêtrière, le 15 janvier. Laurence Petit disait de lui : « On ne sait pas ce que c'est que cet homme là; c'est un monstre. » Elle se plaignait d'être battue; les voisins étaient souvent troublés par des cris, des pleurs, des gémissemens, et n'osaient intervenir. Toutes les fois qu'il y avait des scènes violentes dans l'intérieur de ce ménage, on entendait des coups de pistolet que Fieschi tirait apparemment pour effrayer Laurence Petit. Il inspirait une égale terreur à ses voisins.

Les mensonges de Fieschi et les nouveaux faux qu'il avait commis, avaient été découverts; ses pensions et ses traitemens furent suspendus. Dès le mois de mars, M. le procureur du Roi de Paris avait chargé, par commission rogatoire, M. le procureur du Roi d'Embrun de vérifier les faits relatifs à la détention de Fieschi dans la maison centrale de cette ville. Au mois d'octobre, par suite de cette vérification, Fieschi fut inculpé d'avoir créé de fausses pièces et de faux certificats censés émanés de l'autorité publique; d'avoir apposé de fausses signatures sur ces actes, et d'en avoir fait usage sciemment. Une procédure fut instruite en conséquence, sur la plainte du ministère public.

De son côté, M. Emmercy fit procéder à une enquête administrative sur la conduite de Fieschi. Alors il conçut un grand mécontentement et il en affecta un plus grand encore. Il disait que ses occupations étaient au-dessous d'un homme tel que lui; il ajoutait, d'un ton significatif, « qu'il ne souffrirait pas toujours, mais qu'avant de mourir... » En toute occasion, il se montrait irrité contre le gouvernement, qui ne faisait pas assez pour lui. Quand il apprit que sa pension était supprimée, on l'entendit dire que, « s'il arrivait quelque sédition, il serait le premier à pénétrer aux Tuileries pour assassiner le Roi et les princes, et partout où il y aurait quelque chose à piller. »

Bientôt Laurence Petit rompit ouvertement avec lui; cette rupture et les torts qu'il impute à cette femme paraissent avoir exercé une grande influence sur les résolutions désespérées de Fieschi. Ancien militaire sans grade ni retraite, ouvrier sans occupation certaine; dépourvu de la pension qu'il avait usurpée; expulsé d'un domicile qu'il prétendait être le sien, par la femme qu'il avait choisie et qui s'était librement attachée à lui; possédé d'une passion violente pour une jeune fille, qui joignait à l'expérience de son âge la légèreté de son caractère; sous le poids d'une inculpation grave et de poursuites judiciaires; Fieschi, pour comble de disgrâce, au commencement de l'année 1835, se trouvait à la veille de perdre son dernier emploi et sa dernière ressource; car, le 27 janvier, un arrêté du préfet du département de la Seine, en supprimant le poste de gardien du moulin de Croullebarbe, consumma sa ruine et détruisit ses dernières espérances. De si funestes auspices ont tenu ce qu'il semblait promettre.

C'est alors qu'on le rencontra toujours soucieux, préoccupé et manquant d'argent; c'est alors qu'il empruntait les noms d'Alexis et de Fieschi, pour se dérober aux agens de police qui le poursuivaient; qu'il travaillait, en se cachant, à la manufacture de papiers peints de Lesage, près de la barrière du Trône; qu'il demandait successivement à ses amis un asile où il pût reposer sa tête à la fin du jour, et du travail pour occuper ses mains et gagner son pain quotidien; c'est alors que tour à tour il alla chercher ses nuits sans sommeil chez Boireau, chez Morey, chez Pepin. En ces jours de détresse, il ne sortait plus sans jangler au poignard qu'il portait toujours, le fleau redoutable dont il était encore muni dans sa fuite, le 28 juillet, et à l'aide duquel il prétendait défermer vingt assaillans.

Le 25 avril, une ordonnance de la Chambre du conseil l'avait renvoyé devant le Tribunal de police correctionnelle, pour délit d'escroquerie; et, le 30, un mandat d'arrêt fut lancé contre lui.

Cependant, à mesure que le ressentiment fermentait dans son cœur, la pensée du crime s'empara de son esprit; il s'efforçait à donner un corps à ses projets de vengeance. Vous verrez qu'il conçut dès le mois de janvier le plan de la machine infernale.

Sans conviction et même sans passions politiques, il aurait été disposé à les exploiter toutes à son profit. Le valet de chambre de M. Lavocat a déclaré que Fieschi lui a avait montré, huit mois environ avant l'attentat, une médaille représentant Henri V, qui lui avait été donnée par un personnage dont Laurence Petit lui avait fait faire la connaissance; il disait que ce portrait lui servirait à obtenir de l'argent, et que peu lui importait le parti auquel il s'attacherait.

D'un autre côté, les vétérans, ses camarades, le représentaient comme un partisan déclaré de la république. Ses voisins de la rue Croullebarbe

le désignaient sous le nom de *vétéran républicain*. Il blâmait un de ses amis d'entrer dans la garde municipale, parce qu'il serait exposé au feu des républicains. Il disait au marchand de vin Travault qu'il n'y avait que la république et le gouvernement des Etats-Unis. Selon Marguerite Daurat, les femmes avec lesquelles il dinait s'ennuyaient de l'entendre toujours parler républicain. Néanmoins, il paraît avoir dit à d'autres qu'après Napoléon, il n'y avait que Louis-Philippe, et qu'il le défendrait.

Dans son profond dédain pour tous les partis, poussé par ses dispositions aventureuses et ce mépris de la vie qu'il porte au plus haut degré, depuis qu'il n'y avait plus de chance pour les partisans de l'empire, ce qu'il désirait surtout, c'était un grand bouleversement social, au sein duquel il pût développer ses facultés intellectuelles, dont il a une si haute idée, et l'énergie de son caractère. Il lui fallait, pour accomplir ces desseins, des confidens et des auxiliaires; vous apprendrez de sa bouche comment et dans quels rangs il les choisit. Il est temps de le laisser lui-même compléter sa propre histoire.

NOUVEAUX INTERROGATOIRES DE FIESCHI. — SES RÉTICENCES.

Depuis que Fieschi eut avoué son véritable nom et qu'il eut librement communiqué selon son désir avec M. Lavocat, il dut être interrogé de nouveau. Voici quelles furent alors ses premières paroles. « J'aurais voulu que M. Lavocat ignorât ma situation. Quand il est venu me voir, j'avais honte de paraître devant lui; je me suis mis à pleurer, et je lui ai dit : « Je vous raconterai à vous tout ce qui s'est passé, non comme à un juge d'instruction, ni comme au président de la Chambre des pairs, ni comme à un ministre de Sa Majesté, mais comme à un homme qui m'a fait beaucoup de bien; je vous dirai tout. Vous en ferez ensuite ce que vous voudrez. » M. Lavocat n'est pas aussi puissant que vous; mais il m'a fait plaisir de venir me voir, et je lui dirai tout. C'était M. le président qui l'interrogeait. M. le ministre de l'intérieur, M. le duc De-cazes, l'un des pairs désignés pour assister ou suppléer M. le président, M. le procureur-général près la Cour des pairs, et M. Lavocat étaient présents.

Cependant le moment n'était pas venu : Fieschi prétendit qu'il ne pouvait rien dire maintenant; que plus tard il avertirait M. Lavocat et lui dirait dans quel endroit on pouvait atteindre Sa Majesté; que, du reste, personne n'avait vu sa machine, ni ne lui avait fourni de l'argent; qu'il en avait gagné en travaillant; qu'après avoir conçu la première idée de son projet, il s'était dit d'abord : « Il faut attendre au mois de mai; » qu'il en avait ensuite ajourné l'exécution jusqu'au mois de juillet, dans l'espérance d'avoir le temps de lever le pied; il serait parti s'il avait pu emporter ses canons de fusil; car pendant les sept ou huit jours qu'il avait précédé l'attentat, il était décidé à partir. Mais ne pouvant avoir de passeport pour l'étranger, il s'était dit : « Il faut jouer de son reste, » et il avait mis le feu à sa machine.

Il était évident qu'il y avait jusque-là peu de sincérité dans les discours de Fieschi.

M. Lavocat intervint dans l'interrogatoire pour faire sentir à Fieschi que la confiance qu'il disait avoir en lui serait entièrement stérile s'il se bornait, comme il l'avait fait jusqu'alors, à raconter en détail le plan ou la description de sa machine; que ce qui importait à la justice, c'était de savoir le nom des personnes avec lesquelles il avait été en rapport et qui pouvaient l'avoir poussé à l'acte qu'il avait commis. Fieschi se contenta de lui répondre : « Les hommes que j'ai connus sont les ennemis du gouvernement, ne se plaisent sous aucune couronne; viendrait Charles X, viendrait la république, ce serait la même chose; ce sont des gens corrompus. »

M. le président reprit la parole et s'efforça de faire comprendre à Fieschi que, s'il avait des complices, il devait les faire connaître et déclarer tout ce qu'il savait et qui pouvait intéresser la sûreté du Roi et de l'Etat. Fieschi biaisait encore dans sa réponse. Il était toujours dans son lit, enveloppé de bandes et de cataplasmes; il dit que, quand il serait levé et qu'il y verrait des deux yeux, il parlerait à M. Lavocat, parce qu'il était reconnaissant des démarches que son ancien bienfaiteur avait faites pour le voir; que tout ce qu'il demanderait serait d'être envoyé à trois ou quatre cents lieues, sous un autre nom; qu'il avait fait que *soit*, mais qu'il était dévoué à Sa Majesté. Pressé par M. le président, il prit l'engagement formel de dire à M. Lavocat tout ce qu'il savait, et de ne lui dire que la vérité; il ajouta : « Si M. Lavocat n'était pas venu, un quart-d'heure avant de monter sur l'échafaud, j'aurais dit au Roi : *Mé-fiez-vous de cela et de cela.* »

INTERRUPTION DES INTERROGATOIRES.

Désormais on n'avait pas le choix des moyens; la marche de l'instruction était déterminée par la nécessité. L'état des blessures de Fieschi faisait une loi de le ménager. Les médecins ordonnaient d'entretenir sans cesse de la glace sur sa tête, et la plus légère contrariété pouvait rendre inutiles tous les soins et tous les remèdes. Son caractère extraordinaire ne commandait pas de moindres précautions : il fallait l'aborder par le seul côté qui semblait accessible, et, si l'on pouvait espérer d'obtenir de lui la vérité, la saisir au passage, pendant qu'elle s'échapperait de ses lèvres, dans les épanchemens de sa confiance reconnaissante pour M. Lavocat. Il eut en effet avec ce dernier plusieurs entretiens. M. Lavocat recueillait avec soin ses paroles; il s'assurait, en les lui répétant, qu'il les avait bien comprises, et il portait ensuite ces renseignemens à M. le président pour qu'il y pût avoir besoin, ainsi que dans les pièces de l'instruction, le texte des questions qu'il devait adresser à Fieschi.

Durant les premiers jours de sa détention à la Conciergerie, Fieschi se plaignait des soins qui lui étaient prodigués. « Ce n'était pas la peine de le dégranger si souvent et de le fatiguer si péniblement pour finir par la guillotine ! » Quand on lui recommandait de prendre patience, « autant vaut mourir aujourd'hui que demain », répondait-il; si on l'exhortait à dire la vérité, il s'écriait : « Quand j'aurai parlé, on ne m'en coupera pas moins la tête. » Une fois, il demanda un prêtre, et dit qu'il avait besoin de se confesser. En d'autres instans il paraissait ressentir de grands remords; il donnait à entendre que quand il serait mieux il écrirait au Roi, et quoiqu'il prétendit être descendant des Romains, ce qu'il avait déterminé, disait-il, à servir en Italie plutôt qu'en France, il paraissait appréhender la mort, et il répétait souvent : « J'agirai comme on agira envers moi. »

CONTINUATION DES INTERROGATOIRES DE FIESCHI, ET DE SON SYSTÈME DE DISSIMULATION.

Peu à peu ses forces revinrent et sa santé se rétablit. Cependant l'interrogatoire de Fieschi, qui suivit ses premiers entretiens avec M. Lavocat, fut encore rempli de dénégations et de réticences. Il soutint avec fermeté que Boireau n'avait eu aucune connaissance de ses projets; il prétendit, pour justifier sa dénégation, qu'il se serait bien gardé de se confier à un jeune homme ivrogne et parleur; il ajouta qu'il n'avait pas connu un seul homme qui eût voulu mettre dans sa confiance, et qu'il ne se serait ouvert à quelqu'un que s'il y avait eu à Paris un Corse qu'il eût bien connu, et qui eût été un homme et non un hommelet.

Les explications que Fieschi donna, tant sur ses moyens d'existence depuis le mois de juin, que sur ses dépenses habituelles, et celles qu'il avait dû faire pour établir sa machine, ne furent pas plus satisfaisantes; soit qu'il ne se fût pas encore arrêté au parti de tout avouer, soit qu'il voulût en quelque sorte distiller ses aveux goutte à goutte, ses réponses furent presque toujours enveloppées et quelquefois divagatoires ou évasives. Ces interrogatoires, au reste, prenaient beaucoup de temps; car Fieschi s'y montrait prolix et causeur; il était évident qu'il cherchait souvent à éluder les questions posées par des divagations.

PORTRAIT DU DUC DE BORDEAUX.

M. le président, voulant éclaircir une circonstance importante que nous avons signalée au commencement de ce rapport, adressa à Fieschi les questions suivantes : « N'avez-vous pas un portrait du duc de Bordeaux dans votre chambre? » Il a répondu : « Oui, je ne l'aime pas beaucoup, mais je ne lui veux pas de mal. — Pourquoi avez-vous ce portrait? — Je l'avais depuis deux ou trois jours; je me disais que si on ne me prenait pas, on dirait que c'était un carliste qui avait fait le coup. — Combien avez-vous acheté ce portrait? — Quinze sous. — Où l'avez-vous acheté? — Rue du Petit-Repasoir, chez un marchand d'estampes. » Ces faits ont été vérifiés : le portrait avait, en effet, été acheté par Fieschi, chez le sieur Troude, marchand d'estampes, demeurant au lieu indiqué,

Ainsi s'explique la présence, dans la chambre de Fieschi, de cette lithographie du duc de Bordeaux, qu'on aurait pu prendre un instant pour le signe caractéristique de ses opinions politiques et comme une indication du parti qu'il aurait exploité l'énergie de son caractère et les résolutions de son désespoir, si la dissimulation, et une dissimulation profonde, n'était pas la condition nécessaire de ces conspirations détestables dont l'assassinat est le moyen, et si ceux qui les ourdissent dans l'ombre, loin de laisser le crime arborer les enseignes de la faction à laquelle ils appartiennent, ne se réservaient toujours la lâche et hypocrite ressource d'en désavouer les auteurs.

UNE HISTOIRE DE FIESCHI SUR LE HONGROIS KRAWSKI ET SA MAITRESSE.

Il est si facile de voir que Fieschi prétendait compenser les dénégations dans lesquelles il persistait en étendant le cercle de ses révélations, hors des limites de son attentat; soit qu'il s'efforçât d'atténuer l'horreur qu'inspirait son crime en cherchant à se rendre utile, soit qu'il prétendit donner le change à M. le président et détourner son attention du véritable objet de ses recherches.

On ne peut expliquer que de cette manière la longue et parasite histoire d'un Hongrois nommé Krawski, et de sa maîtresse nommée Victoire, qu'il est venu mêler à la sienne.

Il avait connu ce Krawski en Italie; il le rencontra à Paris en 1830, et continua à le fréquenter. En 1831, il le voyait nager dans l'Or et l'Argent, et il apprit, en le grisant, qu'il servait à la fois la préfecture de police, occupée par M. Baude; la préfecture de la Seine, qui l'était par M. Odilon-Barrot; l'ambassade d'Autriche et celle de Sardaigne. Krawski offrit à Fieschi de partager ses profits en rendant les mêmes services. Fieschi lui répondit fièrement qu'il préférerait moins de richesse et plus d'indépendance. Cependant Krawski partit bientôt pour l'Italie; il disait avoir reçu la mission d'aller surveiller les mouvemens de la duchesse de Berry; mais il finit par s'arranger avec les agens de cette princesse, et il écrivit à sa maîtresse qu'il était en état de se moquer du gouvernement de Louis-Philippe. Avant son départ, il disait à Fieschi : « Tu crèveras toujours de faim avec ton patriotisme; moi, je serai » de l'argent. » Fieschi lui répondait : « Toi, tu fais comme les confis » seurs qui vendent des dragées à tous les baptêmes; moi, je ne sers » qu'un parti. » Comme il était dans la confiance de Victoire et des traîtres de son mari, le patriotisme de Fieschi inspira son adresse, et il parvint à enlever du secrétaire de la prétendue baronne de Krawski les lettres qu'elle recevait d'Italie. Il en retint des copies, et il assure en avoir parlé à M. Caunes, à M. Lavocat et au général Franceschetti. Il remit ces copies de lettres à un employé de la préfecture de police, pour les faire parvenir à M. Vivien, qui avait alors succédé à M. Baude, et auquel il aurait bien voulu les montrer lui-même. Depuis, il n'a plus revu Krawski; il sait seulement que ce Hongrois a été arrêté, au mois de mai dernier, à Chaillot, avec cinq ou six Polonais, et sur-le-champ remis en liberté.

A cette occasion, Fieschi a déclaré qu'on lui avait proposé, un mois ou deux avant l'arrestation de la duchesse de Berry, et pendant que cette princesse était en Bretagne, de lui donner cent mille francs, et dix mille francs pour ses frais, s'il voulait se charger d'aller l'arrêter. Il prétend avoir refusé en répondant : « Je suis fatigué; si elle arrivait ici, je me battrais avec vous autres, mais voilà tout. »

On a cherché à vérifier ce qu'il pouvait y avoir de réel dans cette déclaration de Fieschi touchant Krawski. Les témoignages de Laurence Petit, de Julien, de Chauvin, confirment ce qu'a dit Fieschi sur les lettres dont il s'était emparé, et établissent les efforts infructueux qu'il a faits pour être admis à les présenter à M. Vivien.

OPINIONS POLITIQUES DE FIESCHI ET DE LAURENCE PETIT.

Il convient de dire à cette occasion que plusieurs personnes avaient supposé, à cause des opinions légitimistes qu'elles prêtaient à Laurence Petit, que Fieschi devait être dévoué au parti qui professe ces opinions. Rien n'est moins établi que le dévouement de Laurence Petit au parti légitimiste, malgré ce que Fieschi avait voulu faire entendre lui-même à M. Lavocat. *Il n'y a que de ses propos tenus par elle, c'est ainsi que les qualifie le témoin qui les rapporte, qui viennent à l'appui de cette supposition, et, comme le remarque encore ce témoin, ils étaient tenus par une femme très bavarde et très vaniteuse, qui pouvait bien faire des contes pour avoir l'occasion de parler d'elle.*

On trouve ailleurs un témoin qui déclare que les opinions républicaines de Laurence Petit étaient encore plus exaltées que celles de son prétendu mari. On lit dans une autre déposition qu'à la suite des attentats commis à Lyon, en avril 1834, elle s'était vivement prononcée en faveur des rebelles.

Il est constant, par ses propres aveux, que, si elle a reçu des secours et de l'argent de diverses personnes attachées à l'ancienne dynastie, et entre autres de M. Peyrecave, elle en a également sollicité et reçu de M. Voyer-d'Argenson. Enfin, son ami Bourseaux est venu spontanément demander à être entendu une seconde fois, uniquement pour déclarer que Laurence Petit n'était point légitimiste.

RÉSULTATS DE FIESCHI AVANT L'ATTENTAT. — CIRCONSTANCE IMPRÉVUE.

Fieschi fut enfin amené à reconnaître qu'il s'était logé boulevard du Temple, dans l'appartement qu'il occupait, avec l'intention de commettre l'attentat. « Que voulez-vous? a-t-il dit, ça été mon tombeau. » Il convint qu'il avait hésité entre le projet qu'il a exécuté et celui d'aposter un certain nombre de Corses ou d'autres, qui auraient tiré sur le Roi. Mais il pensa qu'il trouverait difficilement un nombre suffisant d'hommes discrets et courageux; il préféra sa machine, et il fut assez injuste ou assez inconstant, c'est toujours lui qui parle, pour ne se fier à personne.

Il a déclaré que, le lundi 27 juillet, après avoir quitté Morey, il avait rôdé d'un côté et d'autre, cherchant une distraction ou une âme charitable qui eût de l'empire sur lui. *Je ne l'ai pas rencontrée, a-t-il dit, avec l'accent du regret.*

Le 28 au matin, avant de faire le coup, sa préoccupation, ou, comme il parle lui-même, son embarras continuait. Il était allé de très bonne heure chez son compatriote Sorba, qui demeurait rue Meslay, et ils sortirent ensemble. Il lui proposa de venir lui servir de second dans un duel. Etait-ce dans son crime, qu'il aurait voulu dire? Ce fait n'a pas été avoué d'abord par Fieschi; il le repoussait en disant : « Je n'aime pas les duels, parce que, quand je me bats, je suis sûr de réussir. » Deux jours après, Fieschi a complété cette explication en ces termes : « A vous dire vrai, j'avais quelque envie de confier mon affaire à Sorba, » peut-être pour m'en détourner. Sa figure trop jeune m'en a empêché; » et puis je ne le connaissais pas à fond. Je me serais plus facilement ouvert à Sorba qu'à Morey ou à tout autre, parce qu'il était mon compatriote. Je savais d'ailleurs qu'il n'était pas un lâche, puisque j'avais été avec lui témoin dans un duel entre Giacobbi, l'avocat, et un jeune américain, condamné à trois ans pour les affaires des Amis du Peuple, et qui avait pour témoins Pigniol et Desjardins. Toutefois, je me disais : Fieschi, est-ce que tu seras un lâche? et le courage l'a emporté sur tout le reste. »

Triste et mémorable exemple des funestes effets que peut produire le renversement de toutes les notions morales! Fieschi donne le nom de courage à son endurcissement dans le crime; il rejette les salutaires inspirations du repentir, comme il aurait pu faire les lâches suggestions de la peur. On voit clairement qu'à ses yeux c'est la persévérance dans les résolutions arrêtées, bonnes ou mauvaises, qui constitue la vertu.

Cependant une circonstance imprévue faillit triompher de sa résolution; il aperçut M. Panis qui parlait à M. Lavocat; il y avait onze mois qu'il n'avait aperçu ce dernier. A son aspect, une émotion si vive s'empara de l'âme de Fieschi, que sa vue se troubla, et dans son trouble il baissa la machine de quatre ou cinq pouces. « Si M. Lavocat était resté là, a-t-il ajouté, j'en aurais rien fait. Je voulais descendre, le faire monter chez moi, lui tout montrer, me jeter à ses pieds, lui dire que j'étais un malheureux et qu'il me fit expatrier; mais sa légion chancelait de place; mon mauvais destin l'a emporté; j'étais comme un désespéré. » Alors, il prit un tison dans sa cheminée et il mit le feu à la machine par le milieu. Il ne s'est pas souvenu d'avoir allumé une chandelle chez un voisin pour faire son feu; il ne le croit pas, parce qu'il avait un briquet phosphorique chez lui.

NOUVELLES DÉCLARATIONS DE FIESCHI.

Pressé de nouveau de déclarer ses complices, Fieschi a répondu ces

paroles remarquables : « J'ai dit à M. Lavocat des choses passées, je lui ai nommé des gens qui sont des traîtres; qui ont pris l'argent du parti carliste... »

Il devenait évident qu'il ne pouvait plus nier ses relations avec Pepin d'une manière absolue; il a été forcé de convenir qu'il avait fait porter chez ce dernier les vêtements et la chaussure que le docteur Perrève avait commandés pour lui...

En ce qui concerne Morey, il persistait à nier qu'il lui eût confié son projet. « Si cela était, je vous le dirais, ajoutait-il, Morey d'ailleurs s'enfonça assez de lui-même, à ce qu'il paraît. Je lui ai dit que je voulais faire monter les canons, Voilà tout. »

Après l'avoir interrogé sur un grand nombre d'individus signalés pour avoir été connus de lui, à l'égard desquels il a fait des réponses catégoriques, et qui démontrent évidemment que ces individus sont complètement étrangers à l'attentat, M. le président a été naturellement conduit à lui faire remarquer qu'ayant connu beaucoup d'ennemis du gouvernement...

ADRESSE DE FIESCHI POUR ELUDER LES QUESTIONS.

M. le président crut devoir présenter à Fieschi le résumé de ses indices recueillis sur Boireau, Morey et Pepin, afin de le mettre à portée de les discuter avec précision. Il fallait nécessairement que Fieschi les démentît par ses explications, ou qu'il les confirmât par ses aveux.

Fieschi s'est contenté de répondre qu'il avait fait connaissance avec Boireau au mois de décembre 1834; qu'à cette époque, quand Boireau ne savait où aller dîner, il venait manger à la table de Fieschi...

Quant à Morey, Fieschi ne répondit aux arguments les plus pressants de M. le président que par des déclarations qui équivalaient en partie à des aveux; il n'avait rien confié à Morey; si Morey se vantait d'avoir chargé quelques canons de fusil, il en avait menti.

Quant à Pepin, Fieschi ne fit que répéter ce qu'il avait déjà dit: il n'avait connu Pepin que trois ou quatre mois avant l'événement, et il lui avait fait un conte plutôt que de lui confier la véritable destination de l'argent qu'il lui avait demandé.

Fieschi déclara incidemment qu'il n'avait employé que vingt-quatre des vingt-cinq canons de fusil qu'il avait achetés chez Bury, et qu'il avait laissé le vingt-cinquième dans un placard près de la cheminée.

ÉPISEME RELATIF AU PRINCE CHARLES DE ROHAN.

Interrogé sur la déclaration d'une dame Martineau, Fieschi a dit: « Ce sont des phraseurs qui ont dit tout cela; j'ai eu une vie agitée, mais je n'ai d'ailleurs point eu de chance. Je ne voulais pas qu'on fit de l'argent avec ma tête, et je ne me suis confié à personne. »

Mais à ce propos il a déclaré une circonstance qui tendait à prouver de plus en plus l'intimité de ses rapports avec Pepin; Fieschi en se rendant à la manufacture de papiers peints où il travaillait, s'arrêta un jour chez Pepin: c'était le matin. Celui-ci lui dit: « J'attends aujourd'hui un grand personnage, le comte ou baron de Rohan, un parent de Louis-Philippe. — Tiens, c'est un carliste, reprit Fieschi. — Il fait le républicain, mais je ne me fie pas à lui. »

Pepin informa Fieschi que ce monsieur était à Paris avec sa femme, et qu'il habitait ordinairement la Suisse. Fieschi conçut alors l'idée d'écrire une lettre à M. Gustave de Damas, qui était également établi en Suisse, pour lui faire connaître sa position et lui exprimer le désir qu'il avait de sortir de France, où il était poursuivi.

Celui-ci, interrogé plus tard sur ce récit de Fieschi, a déclaré que le prince Charles de Rohan, était en effet venu deux fois chez lui, pour le voir, dans le courant du mois d'avril dernier; et ne l'avait rencontré qu'une fois. L'origine et l'histoire de leurs relations était toute simple: Pepin, auquel il avait été accordé divers brevets d'invention, en avait, entre autres, obtenu un pour la décoration des légumes secs; il fit annoncer sa découverte dans les journaux. Le prince de Rohan lui demanda des produits de sa manufacture, et eut occasion d'en

faire placer une certaine quantité en Suisse, où il demeurait. Une correspondance assez amicale s'établit entre eux à ce sujet. De plus, Pepin voulant obliger, il y a environ deux ans, un ancien grenadier au 16<sup>e</sup> régiment de ligne, le recommanda et l'adressa, en Suisse, au prince de Rohan.

Au reste, tout ce qu'avait rapporté Fieschi, au sujet de la lettre destinée à M. Gustave de Damas, et aux relations de famille du prince de Rohan, se trouve confirmé, quoique d'une manière indirecte, par les hésitations, les demi-aveux, et même les demi-dénégations de Pepin. Il a prétendu, néanmoins, en parlant de la lettre, qu'il ne savait pas qui diable lui avait donné cette commission.

Il a été vérifié que, le 10 août 1834, M. le prince Charles de Rohan-Rochefort avait pris, à l'ambassade de France, en Suisse, un passeport pour Augsbourg, et que, pendant le printemps dernier, il était venu à Paris au moyen de ce passeport, qui a été visé le 11 mai 1835, au ministère des affaires étrangères.

Il paraîtrait que M. le prince de Rohan-Rochefort, dans les opinions et la conduite, à l'époque de notre grande révolution, auraient entièrement différé de la conduite et des opinions des autres personnes de son nom, à peu de relations avec sa famille.

Le gouvernement du canton de Vaud ne s'est jamais cru obligé de surveiller sa conduite. Aucune circonstance ultérieure de l'instruction n'a rappelé le nom du prince Charles de Rohan, ni attiré l'attention des magistrats instructeurs sur sa personne.

MOT ATTRIBUÉ À PEPIN ET SON ARRESTATION.

Il paraîtrait que Pepin, qui voulait peut-être sonder les dispositions de Fieschi, ne manquait pas, selon ce dernier, lorsque les visites de l'ouvrier en papiers peints, coïncidaient avec quelques articles un peu solides des journaux contre le gouvernement, de les lui faire lire.

Cependant Fieschi persistait toujours à soutenir qu'il n'avait point confié son projet à Morey ni à Pepin. « C'était eux et bien d'autres qui lui disaient qu'il y aurait quelque chose aux fêtes de juillet, et qu'il fallait que les patriotes se tinssent prêts. »

« Voulez-vous que je vous cherche deux ou trois mille personnes peut-être? Quand je me trouvais avec des jeunes gens, des républicains, des bavards comme il y en a tant, ils disaient qu'il y aurait du bruit aux fêtes de juillet. »

Le 28 août, après de longues et infructueuses recherches, Pepin fut arrêté à Paris, dans son propre domicile.

Ici M. le rapporteur rend compte de son premier interrogatoire et de son évasion.

ENTREVUE DE FIESCHI AVEC M. BOUVIER. — RÉVÉLATIONS.

M. Bouvier, ancien directeur de la maison centrale de détention d'Embrun, était venu à Paris. M. le président jugea qu'il pouvait être utile à la manifestation de la vérité qu'il vît Fieschi. Fieschi se laissa ingulièrement de lui, et le plaça au premier rang de ses bienfaiteurs; et, s'il faut l'en croire, la reconnaissance est pour lui une religion.

Cette attente n'a point été trompée. M. Bouvier trouva Fieschi occupé à dicter ou à faire écrire l'histoire de sa vie et précisément il en était au chapitre qui traite de son séjour à Embrun. Il s'étendait sur les services qu'il avait reçus de M. Bouvier, et sur les éloges que méritait, selon lui, ce bienfaiteur de l'humanité.

La première visite de M. Bouvier à Fieschi avait eu lieu le 7 septembre, et la seconde le 10. Le lendemain 11, Fieschi fit à M. le président une déclaration qui peut se résumer ainsi qu'il suit:

« Quelque temps après qu'on eut commencé à le poursuivre, désespéré de la perte de sa place et des mauvais procédés de Laurence Petit à son égard, Fieschi conçut la malheureuse idée de sa machine; comme il connaissait Morey pour un ennemi du gouvernement, il alla le trouver et lui en montra le dessin, avant d'avoir formé encore le projet de le mettre à exécution.

« Ces choses s'étaient passées vers la fin de février ou au commencement de mars. Il fut décidé que Fieschi irait chercher un logement; il en trouva un qu'il jugea propre; mais lorsqu'il voulut l'arrêter, il prit Morey avec lui; le logement convint à tous deux. Fieschi donna cinq francs d'arrhes; le prix du loyer annuel fut fixé à 315 francs.

« Il prit possession de l'appartement le 8 mars. J'avais encore, dit-il, quelque argent qui m'appartenait; je me suis procuré de l'ouvrage pour gagner ma vie. Par amour-propre, je disais à Pepin que je gagnais plus que je ne gagnais réellement, ne voulant pas passer pour un sicaire qui agissait pour de l'argent. »

« mai: par conséquent vers le 6 avril, je voulus acheter du bois. Je fus avec Pepin, sur lequel je va du pont d'Austerlitz à la Rapée. Je fus que je puis me le rappeler. J'avais un habit de drap bleu. Autant que je puis en dire, j'avais en tissu de crin gris et une blouse de toile grise, qui force d'avoir été lavée était devenue blanche. Nous avons tous les deux ensemble marchandé le bois qui était nécessaire, en nous adressant tant au garçon qu'au maître du chantier. Nous achetâmes quatre chênes vrons en chêne, épais de deux pouces à peu près; et une membrure de bois de hêtre, de 3 pouces d'épaisseur 6 pouces de largeur et huit pieds de longueur. Je donnai trois pièces de cent sous; on me rendit trente et trente-deux sous. Fieschi alla ensuite chercher un commissionnaire et fit déposer au coin d'une borne, près de la boutique où il voulait le faire façonner; ensuite il porta ce bois, deux pièces à deux pièces, à l'ouvrier qu'il avait choisi, en lui expliquant comment il fallait le travailler. »

« Cette façon coûta six francs. L'ouvrage achevé, Fieschi emporta les morceaux de bois chez lui; il ne fit pas façonner la membrure; il déposa le tout dans sa chambre. »

« Quand Pepin allait à Sainte-Pélagie pour voir Cavaignac, il voyait aussi Guinand. Pepin écrivit vers ce temps-là à Cavaignac une lettre signée d'un nom qui n'était pas le sien: il y demandait à celui-ci, si l'homme pouvait compter sur la remise prochaine des 20 ou 25 francs, parce qu'il n'attendait que cela pour partir. Ces 20 ou 25 francs, c'étaient les fusils nécessaires au service de la machine. »

« Fieschi a ajouté que la résolution de commettre l'attentat était arrêtée avant la visite du prince de Rohan à Pepin. Il s'est quelquefois demandé si Pepin n'était pas carliste: ses relations avec le prince de Rohan l'avaient porté à le croire; car il pouvait difficilement comprendre que le prince de Rohan fût républicain, et il avait entendu Pepin dire qu'on était plus heureux sous Charles X que sous Louis-Philippe.

« Pour Fieschi, tour-à-tour napoléoniste et républicain, il pouvait être sans conviction politique, mais à coup sûr il n'était pas carliste. Un jour, lorsque la duchesse de Berri était à Blaye, le menuisier Vincent lui ayant dit, en plaisantant, que Charles X reviendrait bientôt, Fieschi lui répondit, en faisant, selon ses mœurs et avec sa canne, le geste d'un homme qui met en joue: « S'il revenait, je l'aurais bientôt tué, quand même ma tête devrait sauter; je l'ai risquée deux ou trois fois. »

« L'ensemble de sa conduite ne dément point ce propos. »

(La fin à demain.)

CHRONIQUE.

PARIS, 8 DÉCEMBRE.

— La Cour des pairs a prononcé aujourd'hui son arrêt concernant les accusés d'avril de la catégorie de Lunéville et d'Épinail. Voici le dispositif de cet arrêt:

La Cour acquitte Faret de l'accusation portée contre lui; Condamne Jacques-Léonard-Clément Thomas à la déportation; Geslin Bernard à vingt années de détention; Adolphe Stiller et Nicolas-Jean-Louis Tricotel, chacun à dix années de détention;

Amédée-Louis-Charles de Régnier, Emile-Augustin Caillié et Joseph Mathieu chacun en cinq années de détention; Ordonne, conformément à l'art. 47 du Code pénal, qu'après l'expiration de leur peine, tous les condamnés à la peine de la détention ci-dessus dénommés seront, pendant toute leur vie, sous la surveillance de la haute police;

Condamne Marie-Denis Lapotaire et Dominique-Henri-Edouard Béchét chacun à trois années d'emprisonnement; Ordonne que lesdits Marie-Denis Lapotaire et Dominique-Henri-Edouard Béchét resteront, à partir de l'expiration de leur peine, sous la surveillance de la haute police pendant 5 ans;

Condamne lesdits Thomas, Bernard, Stiller, Tricotel, de Régnier, Caillié, Lapotaire, Mathieu et Béchét, solidairement aux frais du procès; desquels frais la liquidation sera faite conformément à la loi, tant pour la portion qui doit être supportée par les condamnés, que pour celle qui doit demeurer à la charge de l'État.

— M<sup>es</sup> Dupin et Marie ont été nommés d'office pour présenter la défense des sieurs Pepin et Boireau, traduits devant la Cour des pairs comme complices de Fieschi.

— La Cour d'assises a eu aujourd'hui à prononcer sur une accusation de corruption d'employés qui a révélé les faits les plus curieux et suscité les débats les plus intéressants entre l'accusé et la préfecture de la Seine. M. Magu, entrepreneur de terrasse, était accusé de s'être, à l'aide de dons et promesses, fait remettre, par un employé de la préfecture de la Seine, des actes de son ministère. Non seulement les débats ont établi que M. Magu avait été, dans cette occasion, à l'abri de tout soupçon, mais encore ils ont fait plauer sur l'administration de la préfecture de la Seine, un reproche grave de négligence que M. l'avocat-général Partarrieu-Lafosse a cru devoir énergiquement qualifier dans son réquisitoire, en relevant les fautes de l'administration, et en prenant lui-même avec chaleur la défense de l'accusé.

Inutile de dire que celui-ci a été acquitté. Dans notre numéro de demain, nous rendrons compte de cette affaire importante, avec toute l'étendue qu'elle mérite.

— Errata. Dans notre numéro d'hier, Cour royale de Paris (3<sup>e</sup> ch., 4<sup>e</sup> colonne, 1<sup>re</sup> question, au lieu de: les hypothèques légales non souscrites, lisez: non inscrites. 4<sup>e</sup> colonne, 79 ligne, au lieu de: que les hypothèques de la femme Perille et des mineurs n'avaient point été restreintes, lisez: inscrites.

Le Rédacteur en chef, gérant, DARMAING.

IMPRIMERIE DE PHAN DELAFORÉST (MORINVAL), RUE DES BOYS-ENFANS, 94.